

revue du mois, numéro 296, montréal, août 1965, prix 50¢

RELATIONS

L'Université d'Ottawa

Le mariage au Québec

Notre moralité publique

La régulation des naissances. — Famille-école. — Bandoeng II. — Le mouvement œcuménique. — Rubéole et avortement. — L'agriculture québécoise. — Le prêtre à l'école. — Concupiscence et médecine.

SOMMAIRE

AOÛT 1965

Éditoriaux 221
Programme d'un pontificat. — Paul VI et la régulation des naissances. — Notre moralité publique.

Articles

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA . R. P. Roger Guindon, O. M. I. 224
LE MARIAGE AU QUÉBEC Yves Labonté 226
CONCUPISCENCE ET MÉDECINE Marcel Marcotte 229
LE PRÊTRE À L'ÉCOLE Rosaire-O. Blackburn, C. Ss. R. 232
LES RELATIONS FAMILLE-ÉCOLE Raymond Laplante 234
L'AGRICULTURE À LA CROISÉE
DES CHEMINS Germain Lefebvre 236
LE MOUVEMENT ŒCUMÉNIQUE Jean Daniélou 238

Actualités

LES JOURNÉES ŒCUMÉNIQUES DU
COLLÈGE LOYOLA . Sr M. Joanne of Christ, S. N. J. M. 240
LE PROGRESSISME —
TEILHARD DE CHARDIN T. R. P. Pedro Arrupe 241
DOCUMENTS SUR L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA 242

Au fil du mois 243

Bandceng II. — Budapest et Saint-Domingue. — Rubéole et avortement. — Un événement musical. — La Caisse populaire « 1965 ».

Les livres 245

Notes bibliographiques 247

Au service du français: L'école d'abord 248

Ouvrages reçus 248

RELATIONS

REVUE DU MOIS

publiée par un groupe de Pères de la Compagnie de Jésus

Directeur : Richard ARÈS.

Rédacteurs : Luigi D'APOLLONIA, Irénée DESROCHERS,
Gérard HÉBERT, Marcel MARCOTTE.

Collaborateurs : Joseph D'ANJOU, Georges-Henri D'AUTEUIL,
Émile BOUVIER, Jacques COUSINEAU, Joseph LEDIT.

Secrétaire de la rédaction : Georges ROBITAILLE.

Tirage : Clarence DONTIGNY.

Rédaction et abonnements:

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

Publicité:

Cie des Publications Provinciales Limitée,
110, Place Crémazie (Suite 719), Montréal-11.
Tél.: 384-6800

M. Jean-Robert GENDRON est autorisé à solliciter des abonnements pour la revue.



Relations est une publication des Éditions Bellarmin, 8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11. Téléphone: 387-2541. Prix de l'abonnement: \$5 par année.

Le numéro: \$0.50. Relations est membre de l'Audit Bureau of Circulations. Ses articles sont répertoriés dans le Canadian Periodical Index, publication de l'Association canadienne des Bibliothèques.

Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de la deuxième classe de la présente publication.

COLLÈGE VILLE-MARIE

École secondaire indépendante reconnue
par la Faculté des Arts de l'Université de Montréal
(section classique)
et par le Ministère de l'Éducation

Directeur : Aurèle Daoust

COURS DU JOUR

Cours classique	8 ^e et 9 ^e (Éléments et Syntaxe)
Cours général	8 ^e à 11 ^e année
Cours scientifique	8 ^e à 11 ^e année
Cours commercial	10 ^e et 11 ^e années (filles) 12 ^e spéciale (filles et garçons)

COURS DU SOIR

Cours général	8 ^e à 11 ^e année
Cours scientifique	8 ^e à 11 ^e année
Cours commercial	10 ^e et 11 ^e années
Cours de conversation anglaise	

Les cours du soir se donnent à raison de quatre soirs par semaine.

1380, RUE GILFORD, Montréal 34 - Tél.: 525-2516



GOLDEN

Reconnu
d'utilité
scolaire

Flash

le

Waterman
des Jeunes

\$5.95 CARTOUCHE
ET U-FILL COMPRIS

Plume or 18 carats — capuchon doublé
2 systèmes de remplissage au choix
U-Fill automatique ou à cartouche géante
Etui de 8 super cartouches 69¢
30% d'encre en plus

Waterman

TOUS LES AVANTAGES ET LA GARANTIE
INTÉGRALE D'UNE GRANDE MARQUE
INTERNATIONALE.

montréal
août 1965
numéro 296

RELATIONS

Editoriaux

Programme d'un pontificat

C'EST UNE IMPORTANTE ALLOCUTION que le Pape a adressée à Messieurs les Cardinaux venus lui présenter leurs vœux à l'occasion de la fête de saint Jean-Baptiste, son patron. A vrai dire, on croirait lire un commentaire concret de l'encyclique *Mense Maio* en laquelle le Saint Père exhortait les chrétiens, il y a à peine deux mois, à la prière pour le Concile et la paix.

Paul VI d'abord observe la scène du monde. Tout bouge, tout foisonne, tout fermente: « Dans tous les domaines de la vie se posent des questions nouvelles de tout genre. » Il ne faut pas s'étonner si l'Église est en état de tension. Le changement est le propre du temps, et c'est dans le temps que l'Église réalise le dessein d'amour de Dieu sur les hommes. Entre les hommes et Dieu, le temps et l'éternité, l'Église fait le pont, car elle a en sa possession un « corps de doctrines et de préceptes non seulement immuables mais toujours actuels et, par conséquent, féconds en applications toujours nouvelles et cohérentes ».

Parmi ces applications nouvelles, le Pape signale d'abord les Conférences épiscopales dont les statuts sont à l'étude. Du bon fonctionnement de ces Conférences découleront une expression plus parfaite de l'unité intérieure de l'Église, l'efficacité de la collégialité des évêques, l'uniformité de l'action pastorale dans la multiplicité merveilleuse de ses expressions historiques et locales.

A cette question complexe des Conférences épiscopales se trouvent liées la refonte du Droit canon et la réforme de la Curie, « délicat et traditionnel organisme ayant l'expérience du gouvernement central de l'Église ».

Autres questions importantes: celle des mariages mixtes (que le Pape ne fait que mentionner) et celle de la régulation des naissances. La Commission spéciale créée, il y a un an, achève son travail. *Fra breve*, sous peu, le Pape espère pouvoir faire une déclaration sur ce « sujet d'une importance si vitale ».

*

La plus grande partie de l'allocution du Saint Père se rapporte au Concile proprement dit. Jetant un regard sur les travaux de la 3^e session et sur les trois importants documents approuvés et promulgués, la constitution dogmatique sur l'Église, le décret sur l'œcuménisme, le décret sur les Églises orientales catholiques, il n'hésite pas à affirmer avec une sereine certitude que

la lumineuse doctrine conciliaire sera le motif et le fondement d'une nouvelle prise de conscience individuelle et collective de la nature divine et mystérieuse de l'Église, de la dignité et de l'ordre de ses membres, ainsi que de la mission universelle de salut qui lui a été confiée par le Seigneur, et qu'elle accomplit fidèlement dans la suite des siècles et des générations.

Après avoir rappelé que, cette année, est également entrée en vigueur la réforme liturgique qui permet « une compréhension plus profonde et plus fructueuse du contenu et du sens des rites sacrés », et noté — toujours à propos des activités et des orientations du Concile — la création « particulièrement significative » d'un Secrétariat pour les non-croyants, le Pape passe aux travaux de la 4^e session qui sera la dernière. On sent le Pape transporté par cette vision de l'Église qui jaillit comme neuve de l'eau lustrale du Concile, et tout au désir de le voir se terminer dans la paix et l'unité.

De même que le Concile a commencé sa première session dans la joie et la confiance, de même voudrions-Nous qu'il puisse s'achever dans la concorde la plus sereine et la plus fraternelle, dans une mutuelle promesse d'amitié et de solidarité, dans une complète harmonie des structures organiques de cette sainte Église de Dieu, dans une confiance encore plus ferme en ses traditions, ses lois, son style spirituel et pastoral, dans la conscience profonde et comme extatique du saint mystère qu'elle porte en elle, dans une vigueur accrue pour l'accomplissement de son humble et divine mission de service, d'apostolat et de salut au sein de l'humanité. Il faut que le Concile finisse bien, dans un travail rapide et constructif, dans la plénitude de la paix donnée par l'esprit du Christ.

Suit un appel pressant à tous ceux qui sont responsables de l'heureuse issue du Concile, aux évêques d'abord, mais aussi aux consultants, aux experts, aux journalistes, aux fidèles, — sans oublier les « Observateurs » — pour que « l'heure historique » soit remplie « de lumière et de bénédiction ». Le Concile, d'ailleurs, ne mettra pas un point final à tous les problèmes qui se posent.

Le Concile ouvrira même beaucoup de grandes et nouvelles questions. Lorsque le Concile sera terminé, Nous les étudierons avec toute l'attention qui leur est due, et Nous Nous efforcerons de les traiter et de les résoudre. Nous ferons appel dans ce but à la coopération et aux conseils de l'épiscopat, ainsi qu'à la collaboration des religieux et des fidèles qui sont qualifiés pour cela, selon les modes qui seront les meilleurs. La vie continue!

En dernier lieu, le Pape a plaidé la cause de la paix. Il a mentionné le Viet-nam et le Congo, mais aussi Saint-Domingue et l'Algérie. Il a exprimé sa satisfaction aux hommes d'État qui ont pris des initiatives positives, « certaines vraiment insolites et hardies », pour rapprocher les combattants et les amener à « des négociations se substituant aux conflits armés ».

Que celui qui veut prolonger ou contribue à prolonger un conflit auquel on ne peut trouver de justification suffisante pense aux leçons de l'histoire: les événements peuvent échapper aux mains de ceux qui croient les dominer.

Telles sont les grandes lignes d'une déclaration où il est permis de voir, semble-t-il, le programme d'un pontificat, car ces deux thèmes majeurs, le Concile et la paix, Paul VI en a fait état le jour de son élection, et depuis n'a cessé d'y revenir. D'ores et déjà, ces deux grandes idées caractérisent son pontificat.

Paul VI et la régulation des naissances

DANS SON ALLOCUTION AU SACRÉ COLLÈGE, Paul VI a donc émis l'espoir de « faire sous peu quelques déclarations » concernant l'enseignement de l'Église en matière de natalité. L'année dernière, à pareille date, il avait touché la même question en promettant « d'en reparler plus amplement et d'une façon plus autorisée » dès que la commission d'experts, formée pour l'étudier sous tous ses aspects, lui aurait remis son rapport. Mais l'étude n'est pas terminée et le rapport définitif se fait attendre. Pareil retard n'a rien pour surprendre si l'on réfléchit à l'importance

vitale du sujet, à son extrême complexité, au nombre des experts consultés, à la diversité des disciplines qu'ils représentent, à la liberté que Paul VI a voulu laisser à chacun.

Le bruit avait couru que la Commission était engagée dans une impasse et déchirée, sur des points essentiels, par des antagonismes irréductibles. Paul VI déclare simplement: « La Commission a fort bien travaillé, mais n'a pas encore terminé ses recherches, que nous ne voulons pas interrompre. » Ses propos donnent à entendre que les travaux de la Commission progressent normalement, bien qu'avec lenteur, et s'achèment vers leur conclusion, qui ne saurait tarder beaucoup. Quant aux impatientes, ils sauront gré au Pape de partager leur impatience et de l'avoir, en mars dernier, exprimée nettement devant les membres de la Commission réunis à Rome pour la remise de leur rapport préliminaire:

Nous vous demandons instamment de ne pas perdre de vue l'urgence d'une situation qui demande de l'Église et de sa suprême autorité des indications sans ambiguïté. On ne peut laisser la conscience des hommes exposée aux incertitudes qui aujourd'hui, trop souvent, empêchent la vie conjugale de s'épanouir selon le dessein du Seigneur.

Néanmoins, le Pape s'en tient à sa première résolution et, avant de parler comme pasteur suprême de l'Église et interprète infailible de la loi de Dieu, il veut prendre acte des résultats et conclusions de « la science humaine ». Quand il se prononcera en vertu de son autorité, le fidèle, en lui obéissant, soumettra sa raison et sa volonté non aux hommes d'abord mais à Dieu. Pourtant, l'obéissance chrétienne, tout inspirée par la foi, doit rester le plus possible une obéissance humaine, une adhésion de l'esprit et du cœur.

C'est pour faciliter cette adhésion que Paul VI a marqué, tout au début de son pontificat, l'intention de mettre à jour et de reformuler, sous l'éclairage des sciences de l'homme, la morale conjugale catholique. Mais il nous a prescrit, en attendant, de ne rien changer à l'enseignement officiel de l'Église, tel que Pie XII, lui-même héritier de Pie XI et d'une longue tradition, nous l'a livré.

Mais pour l'instant Nous disons franchement que Nous n'avons pas jusqu'ici de raisons suffisantes de considérer comme dépassées et par conséquent comme non obligatoires les normes données par le pape Pie XII à ce sujet. Celles-ci doivent être retenues comme valables au moins aussi longtemps que Nous ne Nous estimerons pas obligés en conscience de les modifier. (*Allocution au Sacré Collège*, 23 juin 1964.)

En extrayant ces deux phrases de leur contexte, on a pu croire ou laisser croire que l'Église était sur le point de procéder à une refonte radicale de ses principes et de sa discipline. L'illusion est d'autant plus facile et la tentation plus troublante que des vues très audacieuses, allant jusqu'à légitimer l'onanisme et la contraception, se présentent, depuis deux ans, comme dérivées des analyses de quelques théologiens de renom et comme conformes à l'esprit des déclarations de certains Pères du Concile. De là à compromettre le

magistère lui-même avec ces interprétations tendancieuses, il n'y avait qu'un pas, que la grande presse occidentale, dans l'ensemble, a fort allégrement franchi. C'est un abus que Paul VI avait prévenu et dénoncé d'avance en adressant à tous, prêtres et laïcs, cet avertissement complémentaire :

Dans des questions aussi graves, il est bon que les catholiques suivent une seule loi, celle que propose l'Église avec toute son autorité. Il semble donc opportun de recommander que personne pour le moment ne s'arroge le droit de se prononcer en des termes non conformes aux règles en vigueur.

La gravité de ce propos n'a pas suffi à endiguer le flot des déclarations imprudentes ni même à détourner les empressés d'adopter, en pratique, des attitudes et de rendre des décisions dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles supposent tranché un débat que le Pape lui-même a délibérément tenu en suspens. Qu'espère-t-on, ce faisant ? Mettre l'Église devant le fait accompli ? Autant vouloir forcer la main à Dieu ! Et si l'opinion publique, par la faute de ceux qui l'auront nourrie d'espairs incertains, est mal disposée, le jour venu, à « l'obéissance de la foi », que d'amères déceptions et de révoltes en perspective ! Cette situation est pleine de risques. Quand viendra l'heure pour le magistère de parler et de donner des « indications sans ambiguïté », les consciences chrétiennes seront-elles prêtes à comprendre et à suivre la parole de Dieu que le Christ a confiée à son Église ?

Notre moralité publique

DEPUIS QUELQUES MOIS, diverses accusations d'une gravité exceptionnelle ont secoué l'opinion publique. Elles atteignent tous les milieux, hommes publics et simples citoyens, jeunes et vieux, pauvres et riches.

Un député aurait promis, moyennant ce que tout le monde sait, d'obtenir tel permis du gouvernement. Des personnages dans des postes importants auraient accepté d'intervenir pour assouplir la justice en faveur d'un trafiquant de drogues, recherché par un autre pays. Les administrateurs d'une cour municipale se seraient livrés à la vénalité dans l'exercice même de leurs fonctions.

Sur un plan plus complexe et plus difficile à évaluer, un ministre soutient que les forces vives de la démocratie se buttent à une machine inexorable dans l'administration interne et dans l'orientation des partis politiques, ces partis qui constituent les rouages de base de notre système de gouvernement.

Un vérificateur découvre que la moitié des étudiants qui réclament des bourses d'études remettent de fausses déclarations. L'administration courante des lois d'assistance et de sécurité sociales révèle chaque jour des tentatives de fraude dans la perception des bénéfices. Les employeurs sachant s'y prendre peuvent échapper, dit-on, avec la bienveillance de fonctionnaires compréhensifs, à diverses prescriptions relatives

au salaire minimum, aux exigences de sécurité au travail, etc. Sans oublier les bandes de blousons de toutes couleurs qui, pour clore une soirée de fête, causent à la propriété publique ou privée des dommages considérables.

La situation est-elle pire aujourd'hui qu'il y a dix ou vingt ans ? Est-elle pire au Québec que dans les autres provinces ou dans les autres pays de régime gouvernemental comparable ? Là n'est pas le véritable problème.

D'aucuns se consolent par la réflexion qu'il y a toujours eu du patronage, des pots-de-vin, des accrocs à la justice. Il reste que la révélation de tant de scandales en même temps émeut les honnêtes citoyens ; ils ne peuvent admettre que des hommes publics, grands et petits, serviteurs par état de la communauté, se transforment en profiteurs.

Faut-il se réjouir ou s'attrister de la mise à nu de tant d'immoralité publique ? Refuser de voir la réalité n'a jamais rien donné. Un mal connu peut se soigner ; une gangrène cachée détruit un organisme à l'insu de celui-là même qui en est atteint.

Pourtant de telles révélations posent un sérieux problème de confiance. La santé morale d'un peuple exige un minimum de confiance envers les responsables de l'administration publique et envers l'ensemble de ses concitoyens. Otez cette confiance, c'est tout le corps qui se désagrège ; les jeunes en particulier risquent de s'engager dans la vie avec la conviction qu'il n'est pas possible de mener une carrière publique honnêtement, que seul compte l'intérêt privé.

Le problème n'aura point de solution tant que l'ensemble des citoyens, des plus grands jusqu'aux plus humbles, ne s'en préoccupent pas sérieusement. Au fond, l'éducation du sens moral et du sens civique est en cause. Or qu'est la conscience civique, sinon la reconnaissance par le citoyen de ses devoirs vis-à-vis d'autrui et vis-à-vis de la communauté ? Qu'est-elle sinon l'effort que le citoyen apportera pour mettre ces principes en action, dût-il sacrifier un intérêt privé même considérable ?

Une telle conscience ne peut s'établir que sur un ensemble de valeurs morales qui, pour un croyant, ont leur fondement ultime en Dieu. C'est l'adhésion à certains principes absolus, dérivant le plus souvent de la foi en un Absolu personnel, qui assure la force de faire toujours passer son devoir avant son intérêt personnel. En ce sens, la foi vécue en Dieu est la meilleure assise de l'ordre dans la société. Il ne faut pas confondre les ordres ni mêler indûment les réalités religieuses aux réalités politiques ; il ne faut pas non plus les séparer au point que les hommes mènent leur vie de citoyen sans se référer aux principes évangéliques de justice et de charité. Pareille dichotomie conduit à l'anarchie ou à la dictature. De toutes les formes de gouvernement, la démocratie demeure celle qui exige le plus de vertu de la part de tous et d'un chacun.

L'Université d'Ottawa

R. P. Roger GUINDON, O. M. I. *

L'UNIVERSITÉ D'OTTAWA, dirigée depuis 1848 par les Révérends Pères Oblats de Marie immaculée, reçoit, en vertu d'une loi passée à l'Assemblée législative d'Ontario, une nouvelle configuration¹. D'une part cette loi établit une corporation composée de laïcs en sa majeure partie et indépendante de tout organisme extérieur, qu'il soit laïque ou religieux. Elle confie à la nouvelle corporation le fonctionnement des facultés et écoles autres que celles de théologie et de droit Canon. D'autre part, elle laisse l'Université actuelle, sous le nom d'Université Saint-Paul, en possession de sa charte. Le nom d'Université d'Ottawa, identifié à celui des Oblats, est légué comme un héritage riche de passé et d'avenir à la nouvelle corporation. Enfin, cette mesure légale définit sous la forme d'une fédération la nature des rapports reliant entre elles l'Université d'Ottawa et l'Université Saint-Paul.

Grâce à cette restructuration, l'Université d'Ottawa s'est rendue apte, au même titre que les autres universités sœurs d'Ontario, à recevoir sa part légitime des subventions provinciales. Tout radical qu'apparaisse le changement opéré, il n'affecte pas, toutefois, les notes essentielles de l'institution. L'Université d'Ottawa garde son caractère bilingue et biculturel; elle conserve son âme chrétienne. Loin de perdre son identité, elle en reçoit une consécration légale. Bien plus elle se voit confier par la loi même la mission toute particulière, et fort significative dans la conjoncture actuelle, de « préserver et de développer la culture française en Ontario ».

A ceux que la soudaineté de la transformation aurait quelque peu étonnés, nous nous permettons de dire que les Oblats reconnaissent sans la moindre hésitation qu'ils ne sont pas les seuls à pouvoir, ni à devoir porter le fardeau administratif et financier d'une institution telle que l'Université d'Ottawa. Ils ne reculent pas pour autant devant leurs responsabilités. Ils veulent continuer de consacrer leur vie à la préparation de ceux qui bâtiront le Canada de demain. Mais ils jugent que le temps est venu d'élargir le joug pour que d'autres épaulés, au côté des leurs, y soient assujetties.

Les raisons du changement

De nombreux facteurs, aussi divers que multiples, les incitaient à le faire. Ils commandaient impérieusement une

mise à jour du rôle que l'Université d'Ottawa est appelée à jouer dans notre société en rapide évolution. Le développement accéléré, par exemple, qu'a connu l'institution sous la direction des Oblats engageait celle-ci plus avant au service d'un public plus large et diversifié. Il devenait évident que son progrès ne pouvait plus être assuré, que ses services à la province, au pays et au monde, ne pouvaient plus être efficaces sans une participation éclairée plus étendue des laïcs, sans aussi — comme c'est le cas pour toutes les universités canadiennes — l'appui des fonds publics.

A cette constatation générale, s'ajoutaient des considérations plus particulières telles que les besoins pressants de l'éducation supérieure au milieu d'une population croissante, la cause du bilinguisme, dont l'Université a toujours été l'ardente promotrice, l'importance que le gouvernement d'Ontario accordait au caractère unique de notre institution de haut savoir ainsi qu'à la place que les Oblats devaient continuer d'occuper dans l'Université; toutes ces raisons militaient en faveur d'une nouvelle configuration de l'Université d'Ottawa.

Notre intention n'est pas de présenter ici une apologie du fait que les Oblats ne seront plus désormais les seuls responsables des destinées de l'Université. Nous estimons, cependant, que les centaines d'Oblats canadiens, les professeurs actuels et les étudiants, les nombreuses générations de nos anciens élèves et la population catholique ont un certain droit à connaître les motifs de notre décision et l'esprit selon lequel s'effectuent les changements en cours.

L'erreur serait profonde de croire que nous avons cédé à des pressions de la part du gouvernement ou de la part de tout autre groupe plus ou moins intéressé. L'histoire de l'Université nous aurait inspiré et donné le courage d'y résister de toutes nos forces. Non! Pour comprendre la raison d'être de ces changements, il faut songer au Canada qui bouge, à l'Église en concile, à l'effort d'adaptation sans précédent des institutions religieuses, au vaste mouvement de socialisation qui envahit tous les domaines, y compris celui de l'éducation. L'Université d'Ottawa ne pouvait pas rester indifférente. Elle se devait de modifier ses structures pour entrer dans le rythme même de l'évolution contemporaine. S'y refuser eût été un manque de réalisme indigne de sa plus lointaine tradition.

Depuis longtemps déjà nous cherchions, de concert avec les autorités concernées, une formule permettant de sauvegarder l'âme et l'esprit de cette université sans que son corps soit privé des subventions octroyées aux universités sœurs de la province. Grâce à Dieu, nous croyons l'avoir trouvée. Nous nous empressons de la mettre en œuvre et

* Le R. P. Roger GUINDON, Olat de Marie Immaculée, docteur en théologie de l'Université de Fribourg, était recteur de l'ancienne Université d'Ottawa. Il vient d'être élu par le Bureau des gouverneurs recteur de la nouvelle Université d'Ottawa.

1. On trouvera plus loin, page 242, le texte des principaux articles de la Loi de l'Université d'Ottawa, 1965.

nous rendons hommage au gouvernement de l'Ontario qui en a reconnu le bien-fondé.

Trois postulats fondamentaux

Trois postulats fondamentaux ont guidé nos démarches et délibérations. Il s'agissait d'abord d'assurer sans solution de continuité l'expansion progressive de l'œuvre de manière à répondre aux exigences modernes les plus pressantes de la recherche et de l'enseignement. L'Université d'Ottawa se classe au quatrième rang des quinze universités ontariennes quant à l'effectif étudiant, au troisième rang comme centre d'études supérieures. Les membres de son personnel enseignant détiennent des grades émanant de plus de 150 universités distribuées sur les cinq continents. La pensée qu'une telle institution ne puisse relever le défi créé par les besoins actuels de l'éducation supérieure ne pouvait être envisagée. Relever ce défi toutefois ne devait pas signifier la destruction d'une œuvre sur les décombres de laquelle une institution tout à fait différente et nouvelle surgirait.

Le problème restait donc de poursuivre une œuvre si bien lancée par les Oblats et conduite jusqu'aux limites de leurs ressources humaines et financières. La seule solution viable qui s'offrait à eux dans les circonstances était une refonte des structures administratives qui sauvegarderait néanmoins l'identité de l'institution.

Le souci de préserver cette identité, gloire du passé, commandait précisément le deuxième postulat des discussions poursuivies entre le département des affaires universitaires et l'administration actuelle de l'Université. Il n'existe pas d'endroit en ce pays où la consécration des forces vivantes à l'épanouissement de deux cultures ait été aussi manifeste et réussie. Ceux qui connaissent l'Université d'Ottawa savent bien que notre biculturalisme n'est pas une simple façade, mais qu'il nous a toujours tenu profondément à cœur et que cet objectif a été poursuivi dans toute la mesure de nos capacités.

Ici même, les deux groupes se rencontrent et vivent ensemble dans le respect et la compréhension. Ils travaillent en commun à la poursuite de la vérité et apportent une commune contribution à l'enrichissement pluri-dimensionnel du Canada. Ce laboratoire vivant du véritable esprit canadien sert indéniablement le pays, plus particulièrement l'Ontario, dont l'influence est prépondérante dans le Canada anglophone, et le Québec qui, de plus en plus, assume sa pleine responsabilité à l'égard de tous les Canadiens français.

En troisième lieu, le gouvernement reconnaissait comme nous que la poursuite infatigable de la vérité, qui est la raison d'être d'une université, se ressourçait sans cesse au passé spirituel, intellectuel, culturel et scientifique d'une civilisation donnée. En l'occurrence l'héritage culturel du monde occidental se trouve de fait si pénétré de la pensée chrétienne qu'il reste sans elle une énigme indéchiffrable. Reconnaître cet apport vivifiant des valeurs chrétiennes dans notre contexte culturel concret, c'était du même coup renoncer à un neutralisme qui s'essaye à définir la culture sans recours à une philosophie définie de l'homme, sans l'acceptation d'une hiérarchie de valeurs et de principes

qui situent l'existence humaine en Dieu. Qu'un climat chrétien continuera d'imprégner la vie de l'Université d'Ottawa, les sections de la nouvelle charte concernant les buts, la direction et le Sénat de l'Université nous en donnent des garanties juridiques. L'Université d'Ottawa, tant au niveau de l'administration qu'à celui de l'enseignement, s'oblige ainsi en vertu de sa charte à poursuivre son œuvre de formation de la jeunesse selon les principes chrétiens.

Elle ne sera plus, il est vrai, en tant que telle, sous la juridiction des autorités majeures de l'Église et de la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée. Et en cela elle se distinguera de l'Université d'Ottawa telle qu'elle a toujours été. D'ailleurs, les Oblats n'ont jamais eu la prétention d'être les seuls à savoir comment cette institution devait se développer! Bien plus, ils la jugent assez forte et assez solidement établie pour qu'elle poursuive son chemin sous la direction d'hommes qu'ils respectent et en qui ils ont pleine confiance.

La nouvelle charte prescrit, disions-nous, conformément à la tradition, le respect des principes chrétiens. Par ailleurs, elle précise que l'Université n'exigera de personne un test religieux. Pareille disposition n'a rien d'étonnant. Elle ne fait que codifier une pratique fidèlement suivie depuis les débuts. Elle est de plus l'expression juridique d'un principe majeur du christianisme: le respect des convictions religieuses personnelles et de la liberté de l'acte de foi.

L'Université d'Ottawa et l'Université Saint-Paul

Un contrat de fédération reliera entre elles l'Université d'Ottawa et l'Université Saint-Paul. Cette fédération tient compte de la conjoncture sociologique et politique particulière de la province d'Ontario. Elle traduit au plan juridique la distinction et l'unité à la fois des deux sagesse: celle de la raison, celle de la foi. S'il est vrai que la parole de Dieu a besoin pour être mieux entendue du concours des disciplines profanes, elle ne doit pas pour autant être confondue avec les paroles humaines. Si, par ailleurs, les sciences humaines découvrent dans l'éclairage de la vérité révélée leur signification chrétienne, elles ne possèdent pas moins leur propre autonomie. La fédération, sans rejeter leur apport réciproque, met à sa façon en lumière l'autonomie respective des deux sources d'où jaillit la sagesse de l'homme.

Leur complémentarité ne cessera pas d'être reconnue à l'Université d'Ottawa. Dans la nouvelle configuration se conjugueront par conséquent les deux magistères, ecclésiastique et profane, l'un reposant sur la pensée divine et l'autre sur la pensée humaine, l'un dérivant de la foi et l'autre de la raison. L'histoire montre que leur dialogue est parfois hésitant, malaisé, du moins au début, comme entre des étrangers parlant des langages différents. Mais, lorsqu'il se poursuit avec sincérité dans un climat de respect et de sérénité, il est toujours enrichissant.

L'œuvre jusqu'ici accomplie par la seule et unique Université d'Ottawa se poursuivra donc désormais, sous le regard de Dieu, dans deux universités reliées entre elles par des liens plus intimes que ceux des contrats, les liens d'une tradition intellectuelle vivante, doublée d'une amitié et d'un respect tissés au cours des années entre des hommes de bonne volonté.

Le mariage au Québec

Yves LABONTÉ, S. J. *

LE CODE CIVIL de la province de Québec remonte à 1866. Depuis ce temps, de nombreuses lois de la Législature sont venues l'amender, le compléter, le rajeunir, en un mot, l'adapter aux besoins nouveaux de la société. Mais nous attendons toujours la révision promise depuis déjà un certain nombre d'années.

La législation matrimoniale, en particulier, demanderait — l'urgence s'en fait sentir de jour en jour — à être substantiellement modifiée. Tributaire de l'époque où elle fut élaborée, elle accuse un sérieux retard sur l'évolution de la société québécoise. Calquée en très grande partie sur l'ancien droit canonique, que l'Église a reformulé en 1918 et qu'elle s'appête à retoucher encore, notre législation matrimoniale, qui se voulait en accord parfait avec le droit ecclésiastique, sur plus d'un point se trouve en contradiction avec lui. D'autre part, alors que, à l'époque de la codification, la presque totalité des habitants du Bas-Canada professait la foi chrétienne, l'agnosticisme a fait, chez nous, ces dernières années, son apparition. Que cela nous plaise ou non, il y a là un phénomène nouveau, un fait sociologique devant lequel l'État ne saurait rester indifférent. Le droit au mariage est un droit que l'homme tient non de sa religion mais de sa nature; l'État se doit de mettre en place des structures telles que tous les citoyens puissent exercer ce droit naturel sans devoir violenter leur conscience. La législation actuelle ne le permet pas.

Ces quelques observations suffisent, croyons-nous, à faire pressentir le problème et à faire éprouver le besoin d'une réforme. Nous aurons l'occasion, au cours d'articles ultérieurs, de revenir plus en détail sur les questions que nous venons de soulever.

Puisque l'Église, comme l'État, revendique un pouvoir de juridiction sur le mariage des chrétiens, il nous a paru utile de consacrer ce premier article à justifier cette prétention. Un second article tentera d'établir la compétence de l'État. Nous chercherons ensuite à dégager les principes, qui, selon nous, doivent présider à la révision de notre législation matrimoniale.

I. — LA COMPÉTENCE DE L'ÉGLISE SUR LE MARIAGE CHRÉTIEN

Il n'est pas sans intérêt, avant d'aborder le problème au niveau des principes, d'interroger l'histoire et de nous demander comment cette juridiction ecclésiastique sur le

mariage des baptisés a pris naissance et comment elle a fini par s'imposer dans les faits.

A. — Un peu d'histoire

Les premiers chrétiens, qui vivaient en plein cœur du monde païen, se faisaient un point d'honneur de se conformer, en tout ce que la foi ne condamnait pas, aux coutumes et au genre de vie de leur milieu¹. En cela, ils ne faisaient que suivre l'enseignement du Maître qui leur avait prescrit: « Rendez à César ce qui appartient à César » et qui, par la voix de l'Apôtre, les invitait à se soumettre aux autorités civiles (Rom. 13: 1-7; I Pi. 2: 13-17). Il n'est donc pas étonnant que leurs mariages aient été conclus à la suite d'une cérémonie purement civile. Pourtant, très tôt, l'Église manifeste un intérêt spécial pour le mariage de ses fidèles. Elle ne songe pas à intervenir dans la conclusion du contrat, mais saint Ignace d'Antioche rappelle à ses chrétiens qu'il ne convient pas qu'ils se marient sans avoir obtenu l'approbation de l'évêque. Dès les premiers siècles, on fit précéder ou suivre la cérémonie purement civile de prières prononcées sur les conjoints et, un peu plus tard, de la célébration eucharistique. Déjà on avait le sentiment que le mariage, dont l'existence dépendait d'une cérémonie purement civile, devait quand même, pour les chrétiens, être entouré d'un contexte religieux.

On ne saurait prétendre cependant que, dès cette époque, le mariage apparût comme un acte ecclésial. Le véritable mariage se formait lors de l'échange des consentements qui intervenait au cours de la cérémonie civile. La liturgie ne venait que remplacer les fêtes païennes qui accompagnaient la célébration du mariage chez les Romains. Cet état de chose continua jusqu'au VII^e siècle; avant cette date, on ne relève aucune trace d'un mariage proprement ecclésiastique.

Le mariage ecclésiastique

Au V^e siècle cependant le code théodosien allait ouvrir la voie qui devait conduire au mariage exclusivement ecclésiastique. D'après ce code² pour qu'un mariage soit valide, il suffit que le consentement des parties soit échangé en présence de quelques amis devant servir de témoins; tous les autres rites habituels (imposition du voile, lecture des « tabellas », jonction des mains, etc.) peuvent être omis. L'État se retire donc de ce domaine. Le champ étant devenu libre, l'Église va entrer en scène et faire du mariage un acte proprement ecclésiastique.

* Le P. Yves LABONTÉ enseigne le droit canonique à la Faculté de théologie de la Compagnie de Jésus à Montréal. Il est docteur en droit canonique de l'Université Grégorienne de Rome et docteur en droit de l'Université de Montréal.

1. ATHÉNAGORE, *Legatio pro christianis*, cap. 33, MIGNE, *Patrologia graeca*, 6, 965; TERTULLIEN, *Apol.*, 42, MIGNE, *Patrologia latina*, 1, 490-495.

2. Lib. III, tit. 7, lex 3.

Moins d'un siècle après la promulgation du code de Théodose, le pape Hormisdas, dont le siège depuis Léon le Grand, a consolidé son autorité, publie un décret déclarant qu'« aucun croyant... ne peut se marier en secret, mais doit, après avoir reçu la bénédiction du prêtre, se marier publiquement dans le Seigneur³ ». On voulait ainsi éviter les mariages clandestins et les inconvénients qu'ils comportent. En effet, l'État n'imposant plus de cérémonies officielles, il devenait possible de se marier en secret. L'Église a toujours redouté ces mariages; pour y faire échec, le pape Hormisdas exigea une certaine publicité. C'est ainsi que le mariage public civil fut remplacé par le mariage public ecclésiastique.

L'essence du mariage

Pourtant, la doctrine de l'Église n'a pas varié sur ce qui fait l'essence du mariage. Le pape Nicolas (866) rappellera, contre certains prêtres grecs qui enseignaient que la bénédiction nuptiale était requise pour la validité des mariages, qu'il n'y a aucune faute grave à négliger les cérémonies religieuses lors de la célébration des mariages chrétiens; une seule chose importe: le consentement mutuel des époux. En soulignant l'importance du consentement des parties, le pape permet au donné de la foi de se révéler dans toute sa pureté: c'est le « oui » réciproque des parties qui constitue le « mariage dans le Seigneur ». On soupçonne bien déjà qu'il y a là quelque chose de mystérieux, de sacré, mais ce n'est qu'au XI^e et au XII^e siècle que la réflexion théologique, sous la mouvance de l'Esprit, parviendra à reconnaître explicitement le caractère sacramentel du mariage chrétien.

La législation du pape Nicolas, impeccable du point de vue doctrinal, comportait cependant l'inconvénient de faire surgir à nouveau le problème des mariages clandestins. Pour l'État, en effet, le mariage est affaire d'Église; il se contente de faire observer la loi ecclésiastique. Celle-ci n'imposant pas de formalités particulières — quoiqu'elle exhorte les fidèles à se marier *in facie Ecclesiae* (« devant l'Église ») — l'État tient pour valide tout mariage conclu par le seul consentement des parties. Le désordre s'installe: pour briser la résistance de leurs parents de jeunes adolescents se marient en secret; on recourt au même procédé pour contracter une union qu'un empêchement dirimant rend impossible; ou encore on rejette sa compagne, devenue indésirable, en invoquant faussement qu'il n'y a jamais eu échange de consentement, et personne peut établir le contraire.

La forme canonique

Pour remédier à ces abus, le Concile de Trente imposa la forme canonique que nous connaissons encore aujourd'hui: pour être valide, un mariage doit avoir été contracté devant l'évêque du lieu ou le curé de la paroisse des époux ou encore devant un prêtre délégué par l'un d'eux et en présence de deux témoins. En 1741, Benoît XIV édictait un décret par lequel il exemptait de la forme canonique tridentine les mariages hollandais entre catholiques et protestants. De tels mariages pouvaient valablement être

célébrés devant un ministre protestant. Ce décret fut étendu au Canada en 1764. Mais Pie X, en 1908, donc après la codification de notre droit civil, abrogea le décret de Benoît XIV et exigea, pour la validité de tout mariage, dont une partie au moins est catholique, qu'il fût célébré dans la forme tridentine.

B. — LA SOURCE DE LA COMPÉTENCE DE L'ÉGLISE

Est-ce par un abus de pouvoir que l'Église en est venue à affirmer et à imposer sa compétence sur les mariages des baptisés? A-t-elle vraiment le droit de légiférer en ce domaine? D'où lui vient ce droit?

On pourrait répondre par la proposition suivante: l'Église peut et doit exercer sa juridiction sur le mariage des baptisés parce que le Christ, son fondateur et législateur suprême, a voulu que cette institution naturelle par laquelle un homme et une femme se donnent l'un à l'autre pour la vie soit, sous la Loi nouvelle, un moyen infaillible de transmettre la grâce du salut. En un mot, le Christ a fait du mariage, un sacrement. L'ordre sacramentaire ayant été confié à l'Église, celle-ci a donc le droit d'intervenir dans la célébration du mariage des baptisés. Tout le problème consiste donc à montrer que le mariage est véritablement un sacrement de la Loi nouvelle⁴. C'est ce à quoi nous allons nous appliquer.

Un sacrement « est un acte personnel du Christ céleste qui, dans et par cette action visible, nous fait participer au mystère de sa rédemption, c'est-à-dire au mystère de sa Pâque et de la Pentecôte⁵ ». Pour qu'un geste rituel accède à la dignité de sacrement il faudra donc y retrouver les divers éléments de cette définition.

Acte personnel du Christ céleste

Le baptême, sacrement de l'initiation, introduit celui qui le reçoit dans cette société de charité dont le Christ est le Chef et qu'anime son Esprit. Membre du Corps mystique du Christ, le baptisé ne s'appartient plus: « Vous tous, en effet, baptisés dans le Christ, vous avez revêtu le Christ... tous vous ne faites qu'un dans le Christ Jésus. Mais si vous appartenez au Christ... » (Gal. 3: 27-29.) Cette unité, cette appartenance ne sont pas purement d'ordre moral, comme dans les sociétés humaines, mais elles procèdent de l'unique principe vital qui transmet à tout le corps le même Esprit: unité ontologique profonde qu'entretient le même Pain dont se nourrit le Corps entier. Par son incorporation au Christ, le chrétien participe à la Vie qui se déploie au sein de l'auguste Trinité. Il y participe avec tout son être, corps et âme, car, mort et ressuscité avec le Christ dans son baptême (Rom. 6: 3-4), c'est tout entier qu'il appartient maintenant au Corps dont le Christ est la Tête. « Mais le corps n'est pas pour la fornication: il est

4. Cette vérité de foi, définie au concile de Trente, n'est pas admise par la théologie protestante. M. le pasteur Beaudon, dans un article, paru dans *Le Devoir*, a récemment expliqué, sur ce point, la façon de voir de son Église. On ne nous en voudra pas d'exposer brièvement, à notre tour, la doctrine de l'Église catholique.

5. E. H. SCHILLEBEECKS, *Le mariage est un sacrement*, Coll. « Études religieuses », n° 750. Bruxelles-Paris, 1961, p. 19.

3. Decretum 2, P. L. 63, 525.

pour le Seigneur, et le Seigneur pour le corps... Ne savez-vous pas que vos corps sont des membres du Christ... Ou bien ne savez-vous pas... que *vous ne vous appartenez pas*. Vous avez été bel et bien achetés. Glorifiez donc Dieu dans votre corps. » (I Cor. 6: 13-20.)

Mais s'il en est ainsi, si le baptisé est déjà consacré au Christ, s'il est voué à Lui corps et âme au point de ne plus s'appartenir, comment peut-il se donner tout entier à un autre comme l'exige la nature du mariage? Ne faut-il pas, pour que soit respectée la consécration baptismale, que le Christ céleste intervienne pour offrir et donner les époux l'un à l'autre? Seul le Christ peut, en effet, disposer de ceux qu'il s'est acquis par son sang et qui sont devenus membres de son Corps. Sans l'acte personnel du Christ, unissant deux chrétiens dans une communauté d'amour, le mariage, parce qu'il s'opposerait alors à la consécration baptismale, serait interdit ou même ne saurait exister⁶. « C'est à l'intérieur de la relation conjugale ou de la communauté de grâce qu'ils ont avec lui, que le Christ lui-même donne deux êtres, homme et femme, l'un à l'autre: le mariage est une consécration de cette union de grâce et une mission donnée à partir d'elle⁷. »

L'Écriture laisse clairement entendre que Dieu n'assiste pas en simple spectateur à la formation du mariage de l'homme et de la femme. L'auteur du livre de la Genèse emploie l'image mythique du « sommeil » pour insinuer que l'homme, sans aucune collaboration de sa part, reçoit de Dieu la femme qui sera sa compagne: « ... Puis... Yahvé Dieu façonna une femme et l'amena à l'homme. » (Gen. 2: 22.) L'hymne conjugal qui suit le récit de la création de la femme montre bien que l'homme est conscient de la valeur du cadeau qui vient de lui être offert: « A ce coup, c'est l'os de mes os et la chair de ma chair! Elle sera appelée femme car elle est tirée de l'homme, celle-ci. » (Gen. 2: 23.) L'image de la côte évoque le mystère à l'origine duquel Dieu se trouve et dont il ne nous a pas livré le secret: « Il est trois choses qui me dépassent et quatre que je ne connais pas: le sentier de l'aigle dans les cieux, le sentier du serpent sur le rocher, le sentier du navire en haute mer, le sentier de l'homme chez la femme. » (Prov. 30: 18-19.) Pour l'auteur sacré, ce n'est pas l'homme qui choisit son épouse, mais Dieu qui la lui présente. C'est également la leçon qui se dégage de l'unique cérémonial que nous connaissions de l'Ancien Testament: « Alors il [le père] prit la main droite de sa fille, la déposa dans la main droite de Tobie et dit: Que le Dieu d'Abraham, le Dieu d'Isaac et le Dieu de Jacob soit avec vous. *Qu'il vous unisse lui-même* et qu'il vous comble de sa bénédiction. » (Tob. 7: 15-16 Vulg.) Aussi bien l'union matrimoniale apparaît-elle dans l'Ancien Testament comme la figure de l'Alliance que Dieu conclut avec son peuple et dont il a seul l'initiative.

Quant au Nouveau Testament, qu'il suffise de rappeler la parole du Christ: « Eh bien! *ce que Dieu a uni*, l'homme

6. C'est dire qu'il est vain de penser qu'entre baptisés un mariage puisse être dépourvu de tout caractère religieux. Ou bien c'est le Christ qui intervient, et alors il y aura nécessairement sacrement; ou bien le mariage ne se fait pas « dans le Seigneur », et alors il n'y a pas de mariage du tout.

7. E. H. SCHILLEBEECKS, *op cit.*, p. 35.

ne doit point le séparer. » (Mt. 19: 6.) Les époux chrétiens, par le « oui » qu'ils prononcent, ne font que s'ouvrir et se soumettre à l'action de Dieu qui noue le lien indissoluble qui les unira pour la vie.

Rite sensible

Le Christ a voulu que les moyens privilégiés de salut, par lesquels il nous donnait de nous unir au mystère de sa mort et de sa résurrection, fussent concrétisés et réalisés dans des signes adaptés à notre nature, qui ne peut connaître et communiquer qu'à travers le sensible: « Pour que connaissant Dieu dans une forme visible, nous soyons par Lui entraînés à l'amour des choses invisibles. » (Préface de la Nativité.)

L'eau versée sur la tête de l'enfant et les paroles qui accompagnent le geste du baptiste rendent visible l'action du Christ qui purifie l'âme de toute faute pour l'agréger au Corps mystique. La confession des péchés et l'absolution du prêtre traduisent dans un langage humain l'acte personnel du Christ qui suscite l'amour dans le cœur du pécheur et pardonne en répandant sa grâce. De même le « oui », prononcé par les deux fiancés qui s'aiment de toute leur âme, manifeste l'action personnelle du Christ céleste qui les unit l'un à l'autre pour la vie. Tel est le rite sensible auquel le Christ, par sa présence agissante à Cana, a voulu faire produire des fruits de salut.

Le Christ n'a donc pas institué le mariage; il a élevé à la dignité de sacrement cette institution naturelle située de plain-pied parmi les réalités terrestres. Dès lors, l'amour humain prend une nouvelle dimension; il devient le signe sacré d'un amour plus grand et plus profond qui est celui qui unit indéfectiblement le Christ à son Église.

Participation au mystère rédempteur

Notre salut nous vient de la croix du Christ (Heb. 9: 10; 1 Pi. 3: 18). Par ce mystère qui sera consommé dans la Résurrection, l'Ascension et l'envoi de l'Esprit, le Christ, « premier-né d'un grand nombre de frères » (Rom. 8: 29), s'est acquis un peuple saint, objet, comme lui, de la dilection du Père. Mais l'homme ne pourra avoir part à ce salut que s'il consent à suivre le Christ dans sa mort et résurrection: « Si quelqu'un veut venir à ma suite... qu'il prenne sa croix et me suive. » (Mt. 16: 24.) Pour accomplir notre salut, il faut donc que les sacrements nous associent au mystère rédempteur.

Si tous les sacrements ont cette fonction, ils ne la remplissent pas tous de la même manière. Seule l'Eucharistie, parce qu'elle consiste essentiellement dans le sacrifice du Christ accompli sacramentellement, déploie les richesses du mystère selon toutes ses dimensions. Et c'est pourquoi, d'ailleurs, elle occupe la place centrale dans l'économie sacramentaire. Tous les autres sacrements s'y réfèrent et émanent d'elle comme du sacrifice unique.

Par son sacrifice, le Christ s'est acquis un peuple nouveau (Act. 20: 28) qui a reçu un commandement nouveau, celui d'aimer comme il nous a aimés lui-même (Jn 13: 34). Or, l'amour du Christ pour son peuple, pour son Église, fut si grand qu'Il « s'est livré pour elle afin de la sanctifier en la purifiant par le bain d'eau qu'une parole accompagne;

car il voulait se la présenter à lui-même toute resplendissante, sans tache ni ride, ni rien de tel, mais sainte et immaculée » (Éph. 5: 25-27). A l'instar des fiancées de l'ancien Orient, qui devaient être baignées et parées par les « fils de la noce » pour être ensuite présentées à leurs fiancés, ainsi l'Église, l'épouse du Christ, a-t-elle été purifiée par le sang rédempteur répandu sur la croix. Ce sang sacré, dont l'Eucharistie perpétue la présence parmi nous et auquel elle nous permet de communier, coule sans cesse et jusqu'à la fin des siècles, nouveau miracle de Cana, sur le front des baptisés. Mystère de l'amour rédempteur, de l'amour-jusqu'au-bout (Jn 13: 1).

C'est ce mystère de l'amour du Christ sauveur pour son Église rachetée que le mariage chrétien est chargé de représenter et d'exprimer. « C'est ainsi que le sacrement de mariage configure le mariage à l'union du Christ et de l'Église, l'unité à cette union même et lui en transmet les propriétés, de sorte que le mariage devienne une union de charité surnaturelle (c'est en cela que ce sacrement donne la grâce), union d'amour, libre, indissoluble et sans partage: « Maris, aimez vos femmes, comme le Christ a aimé l'Église... » (Éph. 5: 25 8.)

8. François BOURASSA, « Présence « mystérique » et sacrifice eucharistique », *Sciences ecclésiastiques*, 10 (1958), p. 33.

Certes, Paul, dans le fameux passage de l'épître aux Éphésiens auquel nous venons de faire allusion, n'entend pas proposer la doctrine du mariage sacrement. Telle n'est pas la pointe de sa pensée qui évolue selon une autre perspective. Il cherche plutôt à présenter aux époux chrétiens l'union idéale qu'ils doivent s'efforcer de réaliser. Mais, puisque Paul, par ailleurs, développe à plusieurs reprises le thème du Corps mystique dont les chrétiens sont les membres et qu'il affirme que le mariage chrétien est un mariage « dans le Seigneur », il n'est pas téméraire de penser, vu les nombreux parallèles vétéro-testamentaires, que cette comparaison entre le mariage et l'union amoureuse du Christ et de l'Église s'appuie sur une réalité dogmatique. Cette réalité dogmatique, la réflexion théologique l'a dégagée en affirmant le caractère sacramentel du mariage chrétien.

*

Acte personnel du Christ, rendu humainement perceptible dans le rite sensible qui le représente et lui sert d'instrument en vue de notre participation au mystère de salut, le mariage chrétien apparaît comme un sacrement de la Nouvelle Alliance. C'est donc à juste titre que l'Église, qui a reçu mission de son divin fondateur de conduire les hommes au salut, revendique un pouvoir de juridiction sur le mariage des baptisés.

Concupiscence et médecine

Marcel MARCOTTE, S. J.

« Tout ceci se peut rapporter à l'étroite couture de l'esprit et du corps s'entrecommuniquant leurs fortunes. »

Montaigne.

LA FOI CATHOLIQUE enseigne que l'homme, créé par Dieu « à son image, comme sa ressemblance », élevé à l'ordre surnaturel et rendu participant de la vie divine par la grâce, a déchu de sa première dignité par suite du péché d'Adam qui, mystérieusement, se communique à toute sa descendance. L'homme naît pécheur. La génération qui l'appelle à la vie naturelle le met dans un état de péché, c'est-à-dire de mort spirituelle. La Rédemption du Christ, dont le chrétien recueille les fruits au baptême, efface le péché originel en tant que péché, mais elle n'en supprime pas les suites temporelles. De même que le baptême ne nous rend pas l'immortalité, l'impassibilité, la science infuse dont Adam et Ève jouissaient au Paradis, ainsi il ne nous restitue pas l'exemption de la concupiscence, cette innocence de la chair, cet équilibre des appétits qui, avec la grâce et les autres dons préternaturels, constituait

l'état de justice et d'intégrité de l'homme avant la Chute. « Je sens deux hommes en moi, dit saint Paul... Je ne fais pas le bien que je veux, et le mal que je ne veux pas, je le fais. La loi du péché, qui règne sur mes membres, lutte contre la loi de Dieu, qui règne sur mon esprit. Misérable que je suis! Qui me délivrera de ce corps de mort ¹ ? »

Dans ce cri de l'Apôtre, écartelé entre le bien et le mal, l'esprit et la chair, la grâce et le péché, la condition morale et spirituelle de l'homme s'exprime de façon dramatique. L'homme est un être en proie à la concupiscence, dont tout le sort, en cette vie et en l'autre, dépend de l'issue du combat qu'il mène pour s'en délivrer. Et certes, dans cette rude bataille, il peut compter sur le secours de la grâce divine, qui ne lui fait jamais défaut. Mais, puisque la grâce, dans l'ordre de la Providence, se greffe sur la nature, ne pourrait-il compter aussi sur le secours de la médecine? C'est le problème que nous tenterons de résoudre.

1. *Romains*, 7, passim.

La triple concupiscence

« La concupiscence, au sens propre, dit saint Thomas d'Aquin, réside dans l'appétit sensible². » On pourrait la définir: Tout mouvement, tout désir sensible, toute convoitise d'un bien matériel contraire à l'ordre ou à la raison. C'est dans ce sens que saint Paul condamne la chair comme principe de la concupiscence et source des péchés: « Les désirs de la chair s'opposent à ceux de l'esprit, et ceux-ci à ceux de la chair; il y a entre eux opposition, et c'est pour cela que vous ne faites pas ce que vous voudriez... On sait ce que produit la chair: débauche, impureté, libertinage, idolâtrie, magie, inimitiés, discordes, jalousies, emportements, cabales, dissensions, factions, envie, ivrognerie, orgies et autres excès de ce genre³. » Le mot chair, dans le vocabulaire de saint Paul, désigne la nature animale de l'homme considérée dans sa totalité. C'est de là que la concupiscence jaillit et, par le truchement des sens et des instincts, s'irradie dans toute l'épaisseur de la vie. A ce titre, elle intéresse la sphère corporelle et relève, tout au moins en partie, de la biologie et de la médecine.

Cependant, le dérèglement de l'appétit sensible, s'il origine dans la chair, ne s'y confine pas; il envahit l'homme tout entier et corrompt, pour ainsi dire, jusqu'à son esprit. De fait, au regard de la tradition chrétienne, la concupiscence la plus radicale et la plus profonde n'est pas, comme on pourrait le croire, la convoitise charnelle, au sens le plus large du mot, ni encore moins la convoitise sexuelle, avec laquelle il arrive qu'on la confonde. La Bible, sans doute, rapporte qu'Adam et Ève, après la Chute, « connurent qu'ils étaient nus », qu'ils « cousirent des feuilles de figuier et se firent des pagnes⁴ ». Cette prise de conscience de la nudité marque de façon saisissante l'éclosion de la concupiscence dans un domaine où le désordre est particulièrement visible et où l'homme éprouve, plus cruellement que nulle part ailleurs, la perte de sa maîtrise sur la portion animale de son être. Mais la concupiscence, ainsi comprise, n'est que l'expression, la manifestation, le signe, au niveau corporel, d'une convoitise plus radicale qui pousse la raison et la volonté à se révolter contre Dieu, contre l'ordre. La preuve en est bien que si, par la lutte contre les appétits de la chair, on arrive à se délivrer de la tyrannie des sens, le « combat spirituel » est loin d'être achevé; il ne fait même que commencer, comme le montre l'exemple des saints et, singulièrement, celui des mystiques de haute volée qui, pour atteindre aux sommets de l'union divine, doivent traverser, après la *nuît des sens*, la *nuît*, plus douloureuse et plus terrible, de l'*esprit*. Car dans le secret du cœur, se dissimule une convoitise plus profonde, plus tenace, plus subtile, plus dangereuse aussi que la convoitise charnelle: la convoitise spirituelle, qui s'exprime principalement dans l'orgueil, père de toutes les tentations et de tous les péchés.

Il y a donc deux formes principales de concupiscence: l'une qui incline à un attachement déréglé aux plaisirs corporels, l'autre qui recherche des plaisirs plus raffinés dans les satisfactions de l'orgueil. Cette disjonction,

2. *Somme théologique*, I-II, 30, 1, c.

3. *Galates*, 5, 17-24.

4. *Genèse*, 3, 7.

néanmoins, a quelque chose d'un peu trop abstrait et artificiel; elle ne recouvre peut-être pas suffisamment toute la réalité existentielle de la concupiscence vécue. C'est pourquoi, à mi-chemin entre la « convoitise de la chair », qui concerne les instincts les plus matériels, et l'« orgueil de la vie », qui évoque les fausses prétentions à s'élever dans l'ordre économique, social et spirituel, saint Jean introduit un troisième type de concupiscence, la « convoitise des yeux », qui rend compte de toute une série de tendances et d'appétits mitoyens, et marque mieux, semble-t-il, la continuité réelle de la chair à l'esprit⁵. Au Livre X des *Confessions*, saint Augustin en a donné une description phénoménologique qui est devenue classique. La convoitise des yeux, dit-il, est moins grossière que celle de la chair. Elle passe par les mêmes sens corporels, mais vise non pas tant à une jouissance charnelle qu'à une expérience dont la chair est l'instrument. Et comme, parmi les sens, les yeux sont les principaux agents de la connaissance, saint Jean l'a nommée convoitise des yeux. C'est aux yeux, en effet, qu'appartient en propre la vision. Mais nous usons de ce terme même pour les autres sens, lorsque nous les appliquons à connaître. Non seulement nous disons: « Vois comme cela brille », mais aussi: « Vois comme cela résonne, vois comme cela sent, vois comme cela a du goût, vois comme c'est dur. » La convoitise des yeux désigne donc l'ensemble des expériences des sens. Elle pousse à rechercher le beau, l'harmonieux, le suave, le savoureux, le moelleux, et tend alors à se confondre avec la convoitise de la chair, qui a pour objet la volupté. Mais elle est plus proche de l'orgueil quand elle porte également à rechercher des impressions toutes contraires pour en faire l'essai, non pour aller au devant d'une impression désagréable en tant que telle, mais par désir d'expérimenter et de connaître. On n'est pas loin, ici, de la curiosité ambiguë de certains esthètes, du « dérèglement de tous les sens » pratiqué par Rimbaud, de la dictée mécanique des poètes surréalistes visant à exprimer le contenu de l'inconscient; pas loin non plus des expériences de plaisir menées par les sadiques et les masochistes, de tout ce monde de perversions que la psychologie des profondeurs nous a révélé. Saint Augustin met au compte de la concupiscence des yeux la magie noire, l'occultisme, le spiritisme, l'astrologie, la superstition sous toutes ses formes. Il s'agit là d'une curiosité malsaine, d'une complaisance dans l'horrible et le ténébreux, d'un goût morbide du mystère savouré pour lui-même, où la chair, éprise de frissons, a autant de part que l'esprit. Tout cela est ou peut être démoniaque, comme le prouve l'histoire du paganisme ancien et moderne, et aussi la recrudescence des pratiques superstitieuses et divinatoires dans les pays déchristianisés d'Europe et d'Amérique. On devine que la psychiatrie, dans toutes ces aberrations, possède un immense terrain d'exercice.

Le point de vue de la médecine

Au regard de la médecine, l'existence en l'homme de la concupiscence doit être considérée comme normale. Il est normal que l'homme, qui se rattache par ses origines au

5. *I Jean*, 2, 16.

trunc de la vie animale, qui en est même, dans la perspective évolutionniste, le fruit suprême, — éprouve, à l'instar de tous les animaux, des attraits spontanés et très vifs pour certaines catégories de biens sensibles correspondant, pour l'essentiel, à des besoins: besoins des individus, comme le manger et le boire; besoins de l'espèce, comme la reproduction. Aussi longtemps que ces attraits restent dans les limites du normal, c'est-à-dire ne vont pas au delà du besoin qu'ils expriment ou ne revêtent pas des formes étrangères ou même contraires à leur vraie finalité, la médecine, en tant que telle, répugne à parler à leur propos de concupiscence, avec ce que le terme implique de péjoratif. Qu'un homme mange à sa faim et boive à sa soif, qu'il exerce, dans le mariage ou hors du mariage, sa puissance sexuelle suivant les règles de la nature, la médecine jugera qu'il s'agit là d'activités biologiques et psychologiques tout à fait ordinaires, que l'homme possède en commun avec tous ses semblables et qui ne sont affectées d'aucun signe, positif ou négatif, d'appréciation morale. Le point de vue du médecin, en l'occurrence, coïncide à peu près avec celui du philosophe qui, dans la perspective de la pure nature, de l'essence humaine abstraite où il se place, juge normal et bon tout acte qui correspond, en substance, à l'ordre naturel, — étant bien entendu que l'ordre, ici, a des exigences plus hautes (en matière de sexualité, par exemple) que celles de la physiologie ou du pur instinct animal. Mais le théologien, lui, décèle et dénonce, jusque dans ces activités en apparence normales, la présence de la concupiscence proprement dite. C'est que, jugeant d'elles par rapport à l'état premier de l'humanité, à l'intégrité d'avant la Chute, il voit dans la violence même des désirs sensibles et dans l'intensité de la délectation que leur assouvissement procure, le signe d'une déchéance spirituelle. Tant que les actes posés resteront conformes à la raison et à la loi morale, le théologien, bien sûr, ne parlera pas de péché. Mais il parlera quand même de concupiscence — de concupiscence habituelle — parce que, dans ces actes, l'emprise de l'esprit sur la chair, perdue par le péché originel, apparaît toujours menacée et que, même si la concupiscence ne réussit pas à en faire effectivement des péchés, elle ne laisse pas d'y être présente, à tout le moins sous forme de tentation, et doit y être, à ce titre, énergiquement combattue.

Les observations et les explications de la médecine se situent au niveau de son objet propre, c'est-à-dire de la santé somatique et psychique qu'elle a pour mission de conserver ou de rétablir. La santé se définit par un équilibre précaire entre l'euphorie parfaite, qui ne se rencontre nulle part, et la maladie caractérisée, dont il existe des traces même chez les bien-portants. C'est par rapport à cet équilibre que la médecine juge des conduites humaines. Chez certains individus, à un moment donné, elle constate des excès ou des anomalies de comportement qui donnent à penser que l'équilibre est compromis, que la fonction organique ou psychologique reste en deçà ou va au delà du besoin correspondant. Ainsi, par exemple, il est naturel à l'homme d'éprouver la faim, la soif, le désir sexuel; naturel aussi de chercher à les satisfaire. Mais quand un homme mange plus qu'il n'en a besoin, quand il boit jusqu'à l'ivresse, quand il se livre à des activités sexuelles qui constituent des déviations ou des perversions de l'instinct amoureux, quand

l'intensité des désirs, par surcroît, trouble le jeu de la liberté, ces désordres de l'appétit sensible manifestent, au regard du médecin, la présence d'une condition anormale, pathologique, à laquelle, si on l'y invite, il donnerait volontiers le nom de concupiscence, à condition toutefois qu'en passant dans son vocabulaire, le terme soit dépouillé de toute signification morale, de toute résonance religieuse.

Pour ne pas embrouiller la question, nous n'avons eu recours qu'à des exemples fort simples. Mais, en réalité, toute la vie morale et spirituelle de l'homme, dans la mesure, assurément très grande, où elle est liée aux conditions corporelles, au tempérament, au fonctionnement des glandes endocrines, à l'état du système nerveux, à l'intégrité du psychisme, tombe dans le domaine et sous la coupe de la médecine. « Les maladies, observait déjà Pascal, nous gâtent le jugement et le sens; et si les grandes l'altèrent sensiblement, je ne doute point que les petites n'y fassent impression à leur proportion. » Les observations des spécialistes modernes vont dans le même sens. « Les vertus chrétiennes sont plus difficiles à pratiquer quand nos glandes endocrines sont déficientes », dit Carrel: « l'hypophyse, les thyroïdes, les glandes sexuelles, les surrénales, rendent possibles l'amour, la haine, l'enthousiasme et la foi ⁶. » Et le docteur J. Laumonier publie un livre qui a pour titre *La Thérapeutique des péchés capitaux*. Le biologique, sans doute, ne gouverne pas le spirituel, mais il l'influence. En vertu de l'unité du composé humain, l'homme est engagé corps et âme, chair et esprit, dans chacune de ses tendances, chacune de ses opérations. Qu'il mange ou qu'il prie, il le fait comme un esprit incarné; il mange avec son âme, il prie avec son corps. Et de même, quand il éprouve quelque attrait pour un bien sensible, ou quand il est tenté de vaine curiosité, d'avarice ou d'orgueil, ce n'est pas sa chair seule ou son seul esprit qui est travaillé par la convoitise, c'est son moi tout entier, c'est l'homme total.

De ce conditionnement des âmes par les corps, il importe que le théologien, moraliste ou directeur de conscience, apprenne à tirer les conséquences théoriques et pratiques, pour prévenir des erreurs de diagnostic ou d'aiguillage qui, dans certains cas, peuvent avoir des suites extrêmement graves. Le médecin, de son côté, doit avoir une vive conscience des limites de son savoir pour ne pas empiéter indûment sur le domaine du surnaturel et du transcendant, qui n'est pas le sien et où il n'a le droit de pénétrer, si l'on ose dire, que par accident et sur invitation. C'est même en restant, comme il se doit, sur le plan du naturel, qu'il apporte au prêtre sa plus précieuse collaboration, car, comme l'écrit le docteur Biot, « collaborer n'est pas confondre, n'est pas accaparer. La place qui reste dévolue au médecin est assez belle pour qu'il ne soit pas tenté de se faire maître de la vie de l'âme ⁷. »

L'immense variété de problèmes qui gravitent autour de la notion et de la réalité de la concupiscence donne à pareille collaboration un caractère d'urgence dramatique. Nous le montrerons au cours de notre prochain article.

6. Dr Alexis CARREL, *Réflexions sur la conduite de la vie*, pp. 193, 195.

7. Dr René BIOT, *Le Corps et l'Âme*, p. 236.

Le prêtre à l'école

Rosaire-O. BLACKBURN, C. Ss. R. *

LES RÉFLEXIONS QUI SUIVENT s'inscrivent dans le contexte de l'exposé lumineux offert par *Relations* de juillet sous le titre « L'éducateur chrétien d'aujourd'hui ». L'auteur y attirait l'attention sur les problèmes de fond. Il n'apportait pas toutes les réponses. Qui les possède? Il invitait tous ceux qui œuvrent dans l'école chrétienne à une mise en commun de leurs réflexions et de leurs efforts.

L'isolement des efforts, qui ne fut jamais une réponse efficace aux problèmes de vie, l'est moins que jamais. Dans le domaine de l'éducation, l'union s'avère la condition essentielle d'une vision claire et réaliste. Ces considérations sur « le prêtre à l'école » voudraient aider la réflexion commune.

Des circonstances nouvelles

Notre société québécoise a vécu pendant longtemps dans la sécurité d'une chrétienté bien installée tant au plan civil qu'au plan religieux. Elle vivait en cette sécurité sans trop sentir le besoin de s'interroger sur sa vitalité. Tout d'un coup l'édifice a semblé crouler. Pour caractériser ce phénomène social, on parle d'évolution rapide, de véritable révolution, d'une révolution qu'on voudrait tranquille, mais qui trop souvent prend les aires de la violence ou de la bousculade.

Les milieux d'éducation, parce qu'ils groupent les éléments les plus jeunes pour ne pas dire les plus dynamiques de notre population, ressentent plus que tous les autres peut-être les effets de ce phénomène. Les remises en question par les jeunes atteignent et bouleversent actuellement des secteurs qu'on leur avait toujours cru interdits: l'autorité sous toutes ses formes, l'ordre établi, la religion, etc. Le sentiment de sécurité chez les éducateurs s'en trouve passablement ébranlé. Est-ce un si grand mal? Tout dépendra de l'usage qu'on fera de cette insécurité subite! Pour une part cette situation nouvelle provoque, de plus en plus, les interrogations en commun des éducateurs. C'est là une attitude très saine en même temps qu'un signe certain d'espérance.

Lorsque les prêtres qui œuvrent dans les écoles s'interrogent sur la place qu'ils y occupent, sur le rôle qu'ils ont à y jouer, quelques observations majeures les retiennent.

L'éducation chrétienne appelle l'école chrétienne

L'école, en raison des longs moments que l'étudiant y passe et des contacts humains qui lui sont offerts, devient de plus en plus un milieu de vie où se poursuivent son instruction et son éducation, en un mot sa formation intégrale. De plus, si l'enfant est un baptisé, elle doit être un milieu de vie où se complète son éducation chrétienne. Or, cette éducation chrétienne ne se réalise ordinairement qu'à l'intérieur d'une communauté chrétienne; l'école doit donc permettre dans son sein la formation d'une telle communauté. Celle-ci, à l'âge de l'école primaire et secondaire, doit s'étendre à toute la réalité scolaire, ce qui ne peut se réaliser que par l'école chrétienne.

* Le P. Rosaire-O. BLACKBURN, Rédemptoriste, est aumônier de l'école normale Marguerite-de-la-Jemmerais, à Montréal, et de l'école secondaire du même nom.

De façon plus précise, l'école du jeune baptisé doit lui permettre d'atteindre son plein épanouissement en lui présentant l'enseignement chrétien et en favorisant l'expression de la vie liturgique et apostolique nécessaires à la maturation de la foi. Elle forme ainsi une communauté chrétienne constituée d'étudiants, d'éducateurs et de pasteurs. C'est surtout en raison de cette communauté chrétienne à l'école que le prêtre y trouve sa place et qu'il est appelé à y jouer un rôle.

Le prêtre est par définition le lien (*pontifex*, celui qui fait le pont) entre Dieu et les hommes, entre les hommes et Dieu. Dans une communauté il continue le rôle médiateur du Christ. Le prêtre aura pour tâche d'unir les êtres d'une communauté scolaire, si dispersés en leurs préoccupations, dans ce qu'ils ont de plus profond en même temps que de plus élevé, leurs relations avec Dieu. A ce point qu'on a parlé du prêtre comme du ministre de l'invisible.

La place du prêtre

Le prêtre à l'école a mission d'Église auprès de tous les membres de la communauté: étudiants, éducateurs, parents. Sa fonction, de nature sacerdotale, est service, accueil, présence, dévouement.

Mandaté comme le pasteur par son évêque auprès de la communauté scolaire, il doit connaître les membres de cette communauté et ceux-ci doivent pouvoir reconnaître en lui l'image du bon Pasteur, le père le frère par excellence.

Une étudiante à qui on demandait comment elle voyait le prêtre à l'école répondit: « Il est un ami des jeunes sur qui ils peuvent compter; il est un psychologue conscient de ce qu'est réellement un jeune, un confident qui demeure objectif, un aide dans la formation du caractère, un conseiller avisé, un orienteur moral, celui qui aide à rejoindre le Christ. Une école chrétienne sans prêtre est un milieu de vie sans pivot moral. »

Des éducateurs ont exprimé une vue semblable en la complétant: « C'est un aide et un conseiller moral précieux, c'est une présence qui nous donne une certaine sécurité. Il nous fait prendre conscience de la réalité et nous donne une autre image des élèves, une image de nature à nous calmer. Il nous fait comprendre certaines situations, il soutient notre formation et notre équilibre. »

L'animateur de la pastorale

La communauté chrétienne scolaire appelle donc la présence du prêtre. Elle l'appelle comme animateur de la pastorale scolaire au niveau de la mise en œuvre organisée de tous les moyens qui assurent l'existence, la vie et le rayonnement de cette communauté. Le prêtre n'y sera pas seul à l'œuvre, mais il y jouera, en raison de son sacerdoce, un rôle particulier d'animateur quant à la Parole, à la vie liturgique et à la vie communautaire.

La vie chrétienne est d'abord *adhésion au Christ, Parole éternelle* incarnée pour le rachat des hommes. Elle est en même temps adhésion à l'alliance d'amour que le Père a contractée avec les hommes par son Fils en son Église.

Cette alliance qui nous a été révélée par l'Esprit-Saint doit être proclamée pour être accueillie, assumée et devenir levain de vie. Saint Paul disait déjà: « Malheur à moi, si je n'évangélise pas. » Le prêtre a le grave devoir d'évangéliser la communauté scolaire où il œuvre. Il le fera par ses homélies, par des réflexions religieuses dans les classes, par son activité propre à l'intérieur des mouvements apostoliques ou de spiritualité, enfin par sa collaboration attentive et désintéressée à l'équipe de catéchèse. La catéchèse, en effet, est à la fois enseignement et éducation de la foi: comme enseignement, elle relève de l'institution scolaire; comme contenu objectif de la foi, elle relève de l'évêque; comme éducation de la foi, elle est activité pastorale. L'aumônier participe à son animation et à son orientation comme conseiller moral.

Le message chrétien même bien proclamé ne deviendra levain vital que s'il s'incarne dans une *vie liturgique* intense, sacramentaire ou non sacramentaire, et dans une vie de charité concrète. C'est pourquoi l'école qui veut assurer l'éducation chrétienne des jeunes qui la fréquentent favorisera chez elle une véritable vie liturgique. Le prêtre, ordonné pour offrir aux hommes les mystères de Dieu, doit considérer la mise en œuvre de cette vie liturgique comme une de ses tâches primordiales. Il préside aux manifestations liturgiques, ce qui n'implique pas qu'il se croie le seul responsable de la vie liturgique à l'école. Au contraire, il comprend la nécessité d'y travailler avec une équipe formée d'étudiants et d'éducateurs. Plus l'équipe sera compétente et dynamique, plus la pastorale liturgique deviendra efficace et formatrice de vie chrétienne.

Une vie liturgique authentique débouche normalement sur une *vie communautaire de charité* intense dans les contacts humains et l'engagement apostolique. En ce domaine plus peut-être que dans tous les autres, la présence du prêtre — éducateur de la foi et pasteur — sera service, animation, coopération désintéressée avec toutes les forces vives de l'école, qu'elles se nomment: la direction, les éducateurs, les parents, en évitant toutefois d'avoir partie liée avec aucun groupe particulier. Il doit assurer une présence d'accueil, de compréhension dans les contacts individuels aussi bien qu'à l'intérieur des groupements. Sa présence se tiendra dans la

discretion, la simplicité et manifestera le plus grand respect des personnes et de leurs opinions.

Le prêtre et les éducateurs

Aux yeux du prêtre à l'école, l'équipe des éducateurs est un groupe humain auquel il est intégré de plain-pied, comme un coéquipier engagé dans la même œuvre collective d'éducation chrétienne. Il se mêle à eux, il coopère avec eux, il réfléchit avec eux, convaincu que ces contacts, même s'ils n'ont qu'un caractère social, rapprochent et favorisent l'engagement collectif. Le prêtre partage leurs soucis et, en tenant compte de sa personnalité, il cherche avec eux les moyens concrets de réaliser dans la communauté scolaire un milieu de vie où s'épanouiront étudiants et éducateurs parce que la charité et la joie y seront à l'honneur.

Le prêtre comme tous les éducateurs se sait responsable devant les parents de son travail auprès de leurs enfants. Pour s'intégrer à l'œuvre formatrice de l'école, il sentira un profond besoin de coopérer étroitement avec les parents. Ceux-ci, en effet, demeurent les grands responsables de l'éducation de leurs enfants. Le prêtre aura à cœur, en conséquence, de ne pas laisser passer l'occasion de rencontrer les parents, de dialoguer avec eux sur les implications d'une éducation chrétienne intégrale. Il se prêtera volontiers à toute collaboration désirée dans les associations parents-maitres ou autres organismes parascolaires. Ici encore, on devra le sentir disponible, dévoué, désintéressé, s'il veut être une incarnation valable et lisible du Christ dans la communauté scolaire, s'il veut « parler le Christ » avant de parler du Christ.

*

Cet exposé, on le voit, est loin d'être exhaustif; nous nous sommes contenté de poser à la réflexion quelques jalons. Les considérations que nous avons formulées sont le fruit d'échanges de vues autant que de réflexions personnelles en voie de mûrissement, bien conscientes de leur inachèvement. Souhaitons qu'il en résulte de nouvelles réflexions plus larges encore et plus approfondies sur le grand sujet qu'est l'animation pastorale du milieu scolaire.

Paul VI: L'éducation et l'école catholique

L'éducation

L'instruction vise à donner un acquis que l'on cherche à développer. L'éducation signifie bien davantage. Elle vise à la formation harmonieuse de l'homme tout entier. Oui, l'enseignante catholique se sait collaboratrice de la mission enseignante du Christ, en vue d'enseigner la vérité dans tous les domaines, et de former des baptisés à l'image de Dieu pour le temps et l'éternité...

Une telle activité requiert de l'enseignante catholique des capacités pédagogiques, et avant tout une profonde personnalité religieuse, avec la volonté de former tout l'être des élèves qui lui sont confiés. C'est seulement ainsi que peut être assurée une formation des jeunes faisant d'eux des hommes et des femmes armés de solides connaissances et reconnaissant dans la vraie religion la base de toute vie vraiment heureuse.

L'école catholique

Nous suivions depuis des années la belle activité de votre Union, depuis ces années où il fallait lutter durement pour le

maintien des écoles catholiques dans l'esprit des parents et des éducateurs responsables; et dans cette lutte, Notre Prédécesseur Pie XII n'a cessé de vous affermir et de vous soutenir.

Vous qui, dans votre tâche d'enseignantes catholiques en tant qu'apostolat laïc, êtes en contact étroit avec le prêtre, restez bien persuadées que la seule chose qui peut convaincre l'homme qui — aujourd'hui comme de tous temps — cherche Dieu, ce n'est pas un christianisme amoéli par tous les préjugés modernes, mais le message du Christ dans son intégralité, ce message devant lequel chacun de nous doit prendre position. Que l'occasion en soit offerte par les écoles confessionnelles catholiques, ce n'est pas là le moindre de leurs mérites. Elles-mêmes et leur programme de formation continueront à recevoir de nous dans l'avenir tous les encouragements possibles.

Allocation aux responsables de l'Union
des institutrices catholiques allemandes,
2 mai 1965.

Les relations famille-école

Raymond LAPLANTE *

PREMIERS RESPONSABLES de l'éducation de leurs enfants, les parents ne peuvent se désintéresser de la réforme de l'enseignement qui s'amorce au Québec. Démocratisation, socialisation et décentralisation de l'enseignement sont des mots qui recouvrent des problèmes complexes, encore mal définis et peu compris de la majorité des parents. Leur heureuse solution dépendra en grande partie de la participation éclairée de toutes les classes de notre société, de tous les citoyens, par le moyen des corps intermédiaires.

C'est par leur appartenance à un mouvement familial que les parents pourront participer efficacement à la réforme de l'éducation. Un des buts principaux de tels mouvements est justement d'engager le couple dans cette tâche qui est sa responsabilité première: l'éducation de ses enfants. Le faible rayonnement qu'ont chez nous ces mouvements indique à quel point la famille est mal ajustée à la réalité qui l'entoure et peu organisée pour défendre ses droits. Le temps est venu pour elle de prendre en main sa propre cause, surtout dans le secteur de l'éducation. Pour cela, il faut, croyons-nous, établir des relations solides entre la famille et l'école. Nous nous permettons de présenter ici quelques réflexions, nées de l'expérience, sur la nécessité de ces relations et sur la façon de les établir.

Nécessité d'une collaboration famille-école

Il est regrettable que les relations entre la famille et l'école soient encore si peu poussées. Souvent parents et professeurs se connaissent à peine ou pas du tout. Ils n'ont que de rares contacts, superficiels, à la remise des bulletins ou par des rencontres de caractère social où l'on parle de tout et de rien. Théoriquement, ils font partie d'une même équipe; pratiquement, ils vivent comme étrangers les uns aux autres.

Il est capital que parents et maîtres comprennent la nécessité d'une franche et étroite collaboration. Le rapport Parent les y invite fortement. D'abord au niveau élémentaire.

L'école élémentaire voudra associer les parents plus qu'autrefois à son entreprise de formation de leurs enfants. Des parents ont eu l'impression dans le passé que l'école ne se faisait pas très invitante. Elle convoquait de temps à autres à des séances d'information, mais elle n'allait pas jusqu'à associer les parents à ses projets, jusqu'à recruter ceux qui auraient été disponibles pour participer de temps en temps aux discussions des professeurs ou à la réalisation de certaines activités scolaires. C'est pourtant ce qui devrait se faire. Il faut faire appel aux parents intéressés; ce sera d'ailleurs la meilleure façon de rejoindre ensuite ceux qui ne le sont pas. L'école doit entreprendre de convaincre les parents que la réforme scolaire a besoin d'eux; elle ne saurait mieux le faire qu'en associant un certain nombre d'entre eux à l'étude de ses problèmes et à l'application de leurs solutions. (Volume 2, n° 193.)

La Commission des écoles catholiques de Montréal veut tenter des expériences pilotes là où il existe déjà un conseil

* M. Raymond LAPLANTE, animateur à Radio-Canada, s'occupe intensément, depuis quelques années, des Unions de familles. Il est membre du conseil d'administration de la Société d'aide aux familles et de l'Institut canadien d'éducation des adultes.

d'école. L'esprit de collaboration et d'initiative que suppose un tel conseil entre le principal et son équipe de professeurs est la préparation indispensable à la collaboration entre la famille et l'école. Il restera aux parents qui seront appelés à participer à une telle expérience à le faire avec un esprit ouvert, non dans un esprit de revendication, mais de dialogue fructueux. Il est à souhaiter que les principaux d'écoles recrutent dans les comités famille-école de nos mouvements familiaux ces représentants des parents, puisque l'on y trouve les personnes les plus intéressées à l'éducation.

Les maîtres devront se convaincre aussi que les parents ont un rôle à jouer dans cette part de l'éducation qui relève de l'école. Les parents sont les partenaires des professeurs. La famille, lieu de rencontre des âges et des sexes, demeure le milieu le plus favorable où l'enfant peut recevoir les premiers éléments de sa longue gestation humaine, sa préparation à sa vie d'adulte, membre actif de la société. Vient un jour où la famille ne peut seule suffire à la tâche. Elle ne possède pas tous les matériaux qui doivent servir à édifier l'être de chair et d'esprit dont l'achèvement couronne la plus grande œuvre d'art et d'amour qu'on puisse demander à des hommes de façonner. En confiant ses enfants à l'école, la famille ne renonce pas à ses droits et à ses responsabilités. Elle les délègue, elle les partage. Le fait que bien des parents, la première journée d'école de leurs enfants, démissionnent de leur rôle d'éducateurs ne change rien à l'affaire. L'école ne remplace pas la famille. Elle la prolonge, tout comme les autres institutions de la société qui sont autant d'éléments du savoir, de la connaissance, de la formation du caractère et de la socialisation progressive de l'enfant en voie de devenir un homme.

Des psychologues ont comparé l'éducation à un triangle équilatéral dans lequel l'appartenance à la famille et la période de scolarité constituent les deux côtés qui rejoignent le sommet qui est l'enfant. La base de ce triangle est le côté qui unit la famille à l'école. Le triangle n'est pas complet sans ses trois côtés.

L'éducation de l'enfant est trop complexe pour s'accommoder de l'indifférence ou des tiraillements entre la famille et l'école. Elle exige la cohésion et des relations très étroites entre ces deux pôles. Les professeurs se doivent de connaître l'enfant à travers son milieu familial, et les parents ne peuvent ignorer ce qui se passe à l'école. La classe n'est pas une éprouvette scellée dans laquelle on isolerait l'enfant et que seuls pourraient observer des chimistes habiles à manier les formules et à fabriquer des concoctions dont l'analyse resterait un secret pour le commun des parents. L'éducation n'est pas un mystère ni l'école un antre d'alchimiste où seuls quelques rares initiés ont accès. Elle est œuvre de collaboration; la famille a besoin de l'école, et l'école ne peut se passer de l'assistance des parents.

L'absence de contacts entre la famille et l'école est néfaste, comme est néfaste la mésentente ouverte entre parents et maîtres. Dans les deux cas, l'enfant est la victime. Le fait qu'il tire souvent parti de leur indifférence mutuelle ou de leurs conflits pour échapper à la discipline scolaire et

négliger son travail est la preuve que le manque de coopération entre les parents et les professeurs est malfaisant. Le perdant c'est lui.

Responsabilité collective des parents

La préoccupation des parents d'assurer la réussite scolaire de leurs enfants est louable en soi; elle ne saurait cependant dégager les parents de leur responsabilité collective en face de l'éducation. Les problèmes individuels sont souvent l'indice de difficultés d'ensemble qui ne trouvent leur solution que dans un travail d'équipe groupant parents et professeurs.

Là encore, le rapport Parent touche assez juste quand il écrit:

Parents et maîtres partageant certaines perplexités, se posant parfois les mêmes questions, cherchant les uns les autres à mieux comprendre et à mieux aider l'enfant, ont senti le besoin de se rapprocher. L'école et la famille doivent collaborer, afin que chaque enfant tire le meilleur parti possible de l'éducation et de l'enseignement; un divorce entre l'école et la famille peut contraindre l'enfant à une scission ou à un partage intérieur qui est un gaspillage d'énergie. Maîtres et parents doivent pouvoir compter les uns sur les autres; le maître ne doit jamais blesser un enfant quant à ce qu'il tient de sa famille; la famille doit habituer l'enfant à respecter les maîtres, l'école, le travail scolaire, l'instruction et l'éducation. (Volume 3, n° 539.)

A l'article suivant le rapport poursuit:

En plus de manifester un respect mutuel que l'enfant doit percevoir comme bien sincère, parents et maîtres auront à s'aider les uns les autres pour contribuer à l'adaptation harmonieuse de l'enfant aux réformes scolaires. La régionalisation, la pédagogie, les programmes nouveaux, le système d'options, l'orientation scolaire qu'il suppose vont réclamer des parents et des maîtres certains changements dans leurs habitudes et leur mentalité. Parents et maîtres devront faire preuve de compréhension. Toute modernisation de l'enseignement est difficile; les parents doivent mettre l'épaule à la roue, durant ces années de transition. L'enfant doit sentir que tous unissent leurs efforts en vue de son bien, du succès de ses études et de son éducation, il doit se sentir aimé par eux tous, mais savoir aussi qu'il doit en retour faire sa part dans cette entreprise commune. (Volume 3, n° 540.)

Conditions d'une collaboration efficace

Cette participation ne se réalisera pas pleinement du jour au lendemain. Il y faudra du temps. Il faudra que les parents embourgeoisés et préoccupés de leurs loisirs beaucoup plus que de l'éducation de leurs enfants secouent leur apathie. Il faudra que les expériences pilotes les mieux réussies puissent profiter aux autres. Les parents devront apporter une collaboration positive. Il faudra de même que les maîtres apprennent à se mettre à leur niveau et à ne pas les traiter comme des inquisiteurs ou des enfants. Il faudra surtout que les maîtres ne prétextent pas un horaire trop chargé pour s'exempter des réunions qui s'imposent. Ce travail de collaboration ne peut que faciliter aux maîtres leur tâche et leur épargner du temps.

Les réunions, pas trop nombreuses, doivent être bien préparées en partageant les responsabilités. Les assemblées ont souvent comme point de départ un film sur l'éducation, une conférence de spécialiste, suivis d'une discussion, d'un forum ou d'un échange de vues. Il faut bannir de ces rencontres toute acrimonie et discuter les problèmes sans aucune référence à des cas personnels. Certains sujets ouvrent des horizons insoupçonnés. Ainsi, dans une réunion à laquelle

nous avons participé, l'invité fut un psychologue qui traita des maladies et des problèmes de l'apprentissage scolaire. Bien des instituteurs et plus encore de parents ignoraient totalement l'existence de ces maux qui empêchent des enfants de lire ou d'écrire sans faute, sans qu'ils soient pour cela des attardés ou des retardés.

De telles rencontres ne sont possibles que là où le principal les accepte et les appuie. Un assez grand nombre encore ne les favorisent guère. Des commissions scolaires dépend en partie l'atmosphère de ces relations, selon le style d'autorité qu'elles imposent à leurs principaux et à leurs professeurs. Les parents et la société en général ont aussi leur part de responsabilité par la considération et la valorisation qu'ils accordent à la profession des enseignants, par le respect qu'ils ont des personnes et de la liberté d'enseignement. Des éducateurs mis en confiance ont le goût du dialogue.

A tous les paliers

Un comité famille-école devrait exister aussi dans les régionales et dans les institutions privées. Il faudrait que les mouvements familiaux soient assez souples pour trouver une structure conforme au caractère régional des groupes de parents. Il n'est pas impossible que les étudiants participent dans une certaine mesure à la vie de ces comités, à titre de coresponsables de leur propre éducation. Eux aussi sont membres d'une famille et, à ce titre, devraient faire leur initiation familiale dans le cadre de leurs études secondaires. La famille a d'autant plus raison de les intégrer à son mouvement que la fréquentation des régionales et celle des instituts aura des répercussions sur la vie familiale; répercussions auxquelles il faudra s'ajuster avec le temps et l'expérience.

Quant aux institutions privées, elles doivent associer davantage les parents à leur œuvre. Elles réclament des parents qu'ils les défendent, pour d'excellentes raisons, je le veux bien; mais ces raisons apparaîtraient d'autant plus évidentes aux parents qu'on les ferait valoir à leurs yeux et qu'on permettrait aux parents de participer, d'une certaine manière, à la direction de l'institution. L'exemple du collège Saint-Paul de Montréal n'est peut-être pas encore concluant. Il est certain que la formule nouvelle a créé beaucoup d'intérêt chez les parents et que la direction a tiré profit, surtout dans l'administration et l'organisation, de l'expérience de parents administrateurs et hommes d'affaires. Cette expérience a beaucoup contribué à susciter autour de l'institution un esprit de fierté qu'on retrouve dans le personnel enseignant, chez les parents et chez les élèves. Au chapitre des relations entre parents et professeurs, les rencontres cependant n'ont pas encore donné tout ce qu'elles pourront donner quand on abordera les vrais sujets.

Les relations parents-maîtres devraient s'organiser aussi au niveau de l'institut préuniversitaire. Et il n'est pas utopique de penser que l'enseignement universitaire lui-même pourrait profiter de relations plus étroites avec la famille. Combien de parents sont au courant du fonctionnement d'une université et de la nature des études qu'y poursuivent leurs fils et leurs filles? Là aussi il est essentiel que des courants d'information et d'échanges s'établissent et se maintiennent.

Parents et enseignants poursuivent une œuvre commune. Ils doivent ensemble aborder l'étude des problèmes de l'éducation des jeunes et accomplir ensemble leur tâche si noble qui est de former des citoyens et des chrétiens à part entière.

L'agriculture à la croisée des chemins

Germain LEFEBVRE, B. S. A. *

« VIVRE DE L'AGRICULTURE OU EN SORTIR », tel devrait être le *slogan* des cultivateurs du Québec à l'heure actuelle. Après vingt ans d'observations et de rencontres avec les cultivateurs, les organismes agricoles et les agronomes, l'écart qui existe entre l'agriculture du Québec et les autres secteurs de l'économie nous apparaît de plus en plus dramatique.

Si la province est attrayante pour les touristes, cela ne constitue pas un barème d'appréciation de l'agriculture du Québec. On a d'ailleurs trop souvent mentionné le Lac-Saint-Jean, la Gaspésie, les Laurentides pour ne pas savoir qu'en ces immenses régions des milliers de cultivateurs joignent difficilement les deux bouts. Avec des revenus annuels de 1,000, 1,200 ou 1,500 dollars, il faudrait pratiquer l'illusionnisme pour trouver ces fermes rentables. Si l'on s'aventure à scruter la comptabilité de nos meilleures fermes laitières même dans la région de Montréal, si belles qu'elles paraissent, on découvre que leurs revenus sont, dans la majorité des cas, inférieurs à ceux du plus ordinaire ouvrier spécialisé. Et le plus triste à constater est qu'en 1965 la majorité des cultivateurs ne savent pas où commence et où finit leur métier.

Un exemple: la production laitière

Pour illustrer notre pensée nous considérerons la production laitière, qui constitue la principale occupation de 75% des cultivateurs du Québec. Bien que plusieurs, par habitudes acquises, peuvent facilement garder un troupeau et produire du lait, bien peu cependant parviennent à maîtriser suffisamment les lois de l'hérédité ou de l'alimentation, essentielles à la régie d'un troupeau. S'ils peuvent être à l'aise dans la conduite et l'entretien de toutes les machines aratoires, ils sont loin de connaître le pourcentage des capitaux qu'ils peuvent économiquement investir dans cette machinerie. Très habiles dans les travaux des champs, connaissent-ils suffisamment les amendements et les engrais qu'ils doivent apporter à leur sol pour en maintenir la fertilité? Comme tous ces facteurs et plusieurs autres sont interdépendants et qu'ils contribuent ensemble au succès de l'entreprise laitière, un grand nombre de cultivateurs qui les ignorent en bonne partie ne pratiquent que partiellement leur métier.

Loin de nous l'idée que les cultivateurs du Québec n'en connaissent rien; au contraire ils en savent beaucoup, mais pas assez pour survivre dans les conditions difficiles qu'ils rencontrent. Seulement un petit nombre de producteurs en 1965 prennent sur chacun des aspects de la production laitière des décisions sûres. Nous n'avons pas encore réussi à leur indiquer clairement tout ce qu'ils doivent savoir, et, pour un trop grand nombre, l'agriculture est une étrange aventure, une aventure dont nous nous contenterons de rappeler les principales causes.

* M. Germain LEFEBVRE, bachelier en science agricole de l'Institut agricole d'Oka, est commentateur à Radio-Canada des émissions de radio-télévision rurale.

Autrefois, une agriculture de subsistance

Au début de son histoire, le Québec n'avait pas comme aujourd'hui le problème de nourrir les immenses populations des villes: c'était véritablement l'ère de l'agriculture. C'est alors que nos gens ont débouché dans toutes les directions et ont exploré toute la province pour y chercher un pied-à-terre, cultiver et faire leur vie. Les vertus génératrices du sol, pratiquement inconnues à cette époque, ne favorisaient pas une région plus qu'une autre. La témérité et le courage masquèrent aux hommes de cette époque les problèmes agricoles que nous avons découverts depuis, dans toutes ces régions inégalement propices à l'agriculture. S'engageant sur les routes les plus difficiles à travers des forêts inaccessibles, avec la promesse que le sol rendrait cent pour un, par la hache et la charrue ils ont mis à nu tout aussi bien l'argile que le sable, les roches et les marécages. Plus tard, à l'époque des crises économiques et du chômage, honnêtement mais aussi aveuglément, nous avons recommencé la colonisation; ce qui fait qu'aujourd'hui au Québec nous trouvons des cultivateurs aux quatre coins de la province, même sur des sols impropres à l'agriculture, où la forêt est la végétation la plus naturelle.

Tout au long de cette histoire, qui dura beaucoup trop longtemps, nous avons surestimé la vocation des sols du Québec et, sur cette présomption, bâti des milliers de paroisses rurales. Nous ne pouvons pas effacer d'un trait toutes les réussites humaines et économiques qui s'accomplirent dans ces moments difficiles, en ces régions rebelles; mais nous croyons qu'il y eut beaucoup d'énergies gaspillées. Il ne faudrait pas croire d'autre part que les pionniers et les fondateurs eurent toujours des vies impossibles.

La vie des colons et de leurs pasteurs, aux premières heures de l'histoire agricole du Québec, correspondait à des normes acceptables pour l'époque. Si le travail exigeait surtout des efforts physiques, les cultivateurs par contre n'avaient pas les problèmes administratifs d'aujourd'hui. L'entreprise agricole, strictement familiale, ne devait répondre qu'aux besoins de la famille. On pratiquait l'agriculture de subsistance. Quand la besogne dépassait les capacités de la famille, la corvée venait résoudre le problème de la main-d'œuvre. Tant que l'agriculture et la forêt n'eurent qu'à nourrir leurs ouvriers et que la journée de travail fut payée en nature, personne ne se plaignit. La nature, plus fidèle et moins égoïste que les hommes, partageait bien ses richesses. Les initiatives ajustées à la puissance des muscles plaçaient à peu près tous les colons sur le même pied. La différence entre les fermes était minime, puisque personne ne possédait la science ni les outils pour exploiter de façon rationnelle les richesses propres à chacune des régions. C'était la quasi-égalité partout.

Aujourd'hui, une agriculture de concurrence, d'investissement et de crédit

Lorsque l'agriculture dut prendre d'autres dimensions et produire plus pour nourrir les populations croissantes, les

choses se gâtèrent. Les cultivateurs durent d'abord se faire concurrence puis, sous ce régime, faire face à la loi de l'offre et de la demande, sans posséder les organismes puissants qui les auraient aidés. Si l'agriculture du Québec n'avait eu à faire face qu'à la concurrence de l'agriculture étrangère, c'eût été beaucoup plus simple; elle dut affronter en outre les grands secteurs de l'industrie et du commerce beaucoup mieux organisés. Les cultivateurs dispersés en autant de petites unités de production furent la proie des magnats de la finance. Ils ne purent imposer aux consommateurs, pour leurs produits, un juste prix qui sût maintenir un sain équilibre entre la production et la consommation. Peu à peu on laissa se déprécier les produits de la ferme; aujourd'hui, l'impasse continue et des milliers de cultivateurs, endettés jusqu'au cou, sont acculés à la faillite.

Pour répondre à une demande croissante d'aliments, les cultivateurs ont multiplié leurs outils de production. S'ils hésitaient, l'industrie manufacturière était là pour les leur suggérer. Eux qui avaient toujours trimé de leurs muscles, il était naturel qu'ils s'offrent une vie plus douce et mécanisent leurs travaux. Ils ne pouvaient prévoir les nombreux problèmes qu'ils auraient à résoudre, le savoir qu'ils devraient acquérir, le talent d'administrateur qu'ils devraient développer; autant de nouvelles tâches auxquelles ils n'étaient point préparés.

Alors qu'ils devaient investir davantage pour s'ajuster aux dimensions nouvelles de leur métier, et qu'il eût fallu les mettre en garde contre l'aventure, on les a presque laissés à leur initiative personnelle, on leur a facilité les sources de crédit jusqu'à hypothéquer leur avenir. Pour les forcer à accroître leur productivité, on leur accorda toutes sortes de subventions, sans avoir jugé suffisamment les possibilités réelles de leur entreprise. Subventions pour les semences, les engrais, le bétail, le transport, les améliorations foncières, la liste encore aujourd'hui ferait tout un recueil.

Pendant ce temps, ici et là, on entreprit des recherches; le gouvernement, par son ministère de l'Agriculture, dispensa en tous sens ses conseils; les industries de produits d'utilité professionnelle stimulèrent les cultivateurs à innover. Malgré cela, l'orientation de l'agriculture dépend encore beaucoup trop de l'initiative éparpillée et les cultivateurs n'ont pas le contrôle de la mise en marché de leurs produits.

Difficultés économiques

On objectera le grand nombre de cultivateurs qui réussissent. Les apparences sont souvent trompeuses. Ces cultivateurs, en majorité, doivent souvent leur succès aux sacrifices des générations qui se sont succédées sur la ferme, à la main-d'œuvre familiale à peu près impayée, ou encore aux revenus qui ne proviennent pas exclusivement de la production mais aussi du commerce des produits de la ferme. Si on rémunérait justement les heures de travail qu'ont exigées ces exploitations agricoles, les profits de plusieurs d'entre elles se transformeraient en déficit. De plus, la plupart des cultivateurs ont dû et doivent encore pratiquer tous les métiers, après avoir accompli les tâches courantes de la ferme.

Puisque l'industrie laitière est l'occupation de 75% des cultivateurs québécois, s'est-on jamais arrêté à l'analyse la plus élémentaire des revenus de la ferme moyenne du producteur de lait, de celui, par exemple, qui possède une ferme de 150 arpents, un troupeau de 40 têtes donnant 250,000 livres de lait annuellement? Supposons qu'il reçoive 3.50 dollars les cent livres, ce que plusieurs ne reçoivent pas encore; avec un revenu de 8,750 dollars, il doit faire vivre sa famille, abriter et nourrir un troupeau de 40 têtes, les maintenir en bonne santé, acheter les semences et les engrais, entretenir

les bâtisses et 10,000 à 12,000 dollars de machinerie, et quoi encore? Il lui en coûte, dira-t-on, moins cher pour vivre. Le cultivateur peut-il s'accorder moins que le citoyen quand les techniques d'information lui montrent chaque jour comment les choses se passent en ville? Cet argument ne s'énonce même plus aujourd'hui.

Transformations nécessaires

Devant ces constatations élémentaires, qui crèvent les yeux, nous ne devrions plus hésiter à restructurer complètement notre agriculture. La transformation, heureusement, est commencée. Les faits que nous avons rappelés n'offrent aucune subtilité et ils invitent les hommes en place à prendre les mesures d'urgence.

D'abord commençons par assurer la meilleure relève possible. La croyance que le moins brillant des garçons doit succéder à son père sur la ferme doit disparaître à jamais. Au contraire, c'est le plus apte qui pourra répondre aux exigences d'un métier qui devient de plus en plus complexe. Les diverses associations professionnelles agricoles ont recommandé d'intégrer l'enseignement professionnel agricole au grand secteur de l'éducation proposé par le rapport Parent; nous croyons que c'est la meilleure formule pour préparer les cultivateurs de demain. Les candidats, s'ils sont moins nombreux, seront mieux équipés pour réussir. Ceux qui n'ont pas ce qu'il faut pour ce métier difficile trouveront dans cette nouvelle formule d'éducation des métiers à leur taille.

Ensuite, transformons, progressivement mais plus rapidement, le système de subventions qui s'emploie aujourd'hui à maintenir des milliers de fermes qui ne seront jamais rentables. A partir d'un coût de production qui permettra à nos cultivateurs de soutenir la concurrence étrangère et qui nous gardera nos marchés, assurons, par des subventions appropriées aux seuls producteurs efficaces, un profit raisonnable à l'agriculture. Attirons aussi les consommateurs par des subventions à la consommation. Quant aux cultivateurs eux-mêmes, puissent-ils enfin comprendre qu'il est de leur intérêt de se grouper dans des organismes de mise en marché, dont la puissance corresponde à la force de marchandage que possèdent les grandes entreprises de distribution des denrées alimentaires.

Si la surproduction est à craindre, souhaitons, tout en fixant une forme de contingentement, qu'on puisse trouver le moyen de faire servir ces surplus à la solution du grand problème de la faim dans le monde. Nous ne pourrions pas indéfiniment nous dérober à ce problème, dont la solution incombe aux pays riches; nous avons le devoir de poser les premiers gestes. Dans une certaine mesure, il faudra imposer à toute notre population d'acheter ces surplus afin d'en faire bénéficier les plus déshérités.

Tant que nous hésiterons à prendre ces décisions austères, l'écart subsistera entre l'agriculture et les autres secteurs de l'industrie, et le fossé qui sépare les peuples riches des peuples pauvres s'élargira. C'est à ce prix que nous réaliserons la paix dans le monde.

*

Le mal profond qui est à l'origine de tous ces problèmes, c'est l'égoïsme des individus qui s'isolent dans leurs petites tours d'ivoire, c'est la mesquinerie des peuples qui s'entourent de barrières et nient à d'autres hommes le droit de vivre convenablement.

Souhaitons donc à nos agriculteurs de trouver solution à leurs problèmes, puis d'aider à résoudre l'autre problème, plus grand encore, de la faim dans le monde.

Le mouvement œcuménique

Interview du P. Jean DANIELOU, S. J.

Après une semaine passée au collège Loyola pour y participer à une rencontre œcuménique, le Père Daniélou s'est, de très bonne grâce, soumis à ce qu'on pourrait appeler, puisqu'il aime de sourire, « la minute de vérité ».

Il n'était pas question de donner une vue complète du mouvement œcuménique, mais de clarifier certains points. Le lecteur retrouvera dans les réponses du Père la clarté et l'équilibre de la pensée, ce sens aigu de la pastorale qui lui sont habituels.

Aux lecteurs que cette interview aura intéressés, nous suggérerions deux livres du Père Daniélou : Scandaleuse Vérité, Évangile et Monde moderne, parus, ces dernières années, le premier chez Fayard, le second chez Desclée. Ils verront comment un seigneur de l'esprit sait prendre l'exacte mesure des choses et planter sa tente au milieu des hommes d'aujourd'hui.

Luigi D'APOLLONIA, S. J.

P. D'APOLLONIA. — Vous venez, Père, de passer cinq jours en rencontres œcuméniques au Collège Loyola. J'ai admiré votre habileté à vous tirer d'affaire en anglais, à l'aide du français et du latin... J'ai beaucoup aimé l'atmosphère détendue de ces journées. Est-ce l'atmosphère ordinaire de ces rencontres ?

P. DANIELOU. — Oui, le climat est habituellement très amical et très franc. C'est ce qui caractérise le style de ces réunions. Chacun exprime très librement sa pensée dans une grande cordialité. Je dois dire, toutefois, que la réunion de Loyola fut particulièrement détendue. Mes deux interlocuteurs, le professeur Schmemmann, du côté orthodoxe, et le professeur Oberman, du côté protestant, sont des hommes très cordiaux, très simples en leurs propos et leur façon de s'exprimer. Incontestablement, ces cinq journées se sont déroulées dans un climat d'extrême sympathie.

P. D'A. — Votre auditoire était en grande majorité catholique. A ce propos, des rencontres de ce genre ne remplaceraient-elles pas avec avantage, dans les facultés théologiques, quelques cours de théologie comparée ?

P. D. — La chose existe déjà. Ainsi, à Paris, les étudiants de la Faculté catholique se sont mis d'accord avec les étudiants de la Faculté protestante et avec les étudiants du Centre orthodoxe Saint-Serge. Ils se réunissent tantôt chez les uns, tantôt chez les autres pour des conversations œcuméniques. Dans les séminaires ou dans les facultés théologiques, des débats de ce genre soulèveraient certaines difficultés. Pendant l'année, les gens ne sont pas disponibles; et puis ces rencontres doivent être vraiment formatrices. Pour cela, il faut qu'elles soient très bien organisées. Une des difficultés est qu'il n'y a pas tellement, dans les diverses confessions, de théologiens qui soient préparés par leurs études à ce dialogue œcuménique. A Loyola, c'était parfait. Il est évident que quelqu'un comme le professeur Oberman est un spécialiste de ces questions; c'est un historien de la Réforme, qui connaît donc très bien le problème de nos divisions. Le professeur Schmemmann, que je connais depuis des années, est un vieux spécialiste de ces questions œcuméniques. Il est certain qu'il ne suffit pas d'avoir de bons théologiens. Il faut, pour que le débat œcuménique soit fécond, que ces théologiens,

connaissent la manière de poser les questions sur le plan œcuménique. Autrement, on risquerait d'arriver à des oppositions excessives ou de dire des banalités. Ce qui serait également un inconvénient. Ce n'est pas si facile à réussir, croyez-moi. Il y faut beaucoup de soin. C'est pourquoi, à mon avis, il ne faut pas trop multiplier ces rencontres. Il peut y avoir un œcuménisme de pacotille, un œcuménisme de seconde zone, qui pourrait être actuellement un réel danger, puisqu'il ne contribuerait à créer que de la confusion. L'œcuménisme, quand il est de qualité, est quelque chose d'excellent; mais le mauvais œcuménisme est quelque chose de détestable. Il faut faire attention.

P. D'A. — Les sujets abordés pendant ces cinq jours furent très nombreux. Serait-il plus profitable de limiter ces dialogues à un point précis à partir duquel les théologies divergent ?

P. D. — Tout dépend du point de vue auquel on se place. Si on se place au point de vue du progrès de l'œcuménisme, il est évident que vous avez absolument raison. Il faut à tout prix que des spécialistes des diverses confessions s'attachent à un point particulier et creusent ce point à fond. Mais une rencontre œcuménique comme celle de *Loyola College* est chose différente. Elle visait essentiellement à initier au travail œcuménique un public d'une centaine de prêtres, de religieux et de laïcs, protestants et catholiques. Il y avait peu d'orthodoxes. Ce public, pour la plus grande part, est très peu au courant des problèmes œcuméniques. Il s'agit donc ici d'une sorte d'initiation plutôt que d'un travail de recherche. Ces deux aspects sont évidemment différents. Il y a là deux types de rencontres œcuméniques qui sont différents l'un de l'autre. Ceci dit, je crois qu'en effet le programme de cette session était peut-être un peu chargé. On aurait eu avantage à pousser certaines questions. Il faut dire tout de même qu'une journée entière, six heures de travail, sur un sujet particulier permettait de voir pas mal de choses. Le travail a été vraiment sérieux.

P. D'A. — Les progrès de l'œcuménisme sont immenses. Pourrait-il y avoir excès ? Chaque fois qu'arrive un incident comme celui de la proclamation par le Saint-Père de Marie, Mère de l'Église, on entend dire que l'œcuménisme recule d'un siècle. D'où ma question: jusqu'à quel point faut-il orienter l'approfondissement du dogme et la piété des fidèles de manière à tenir compte du mouvement œcuménique ?

P. D. — Je vais vous répondre très franchement. Je crois que l'œcuménisme est quelque chose de très important. Moi-même depuis trente ans, je milite dans le mouvement œcuménique. Je crois qu'il inaugure vraiment une ère nouvelle dans l'histoire de l'Église en orientant les rapports entre les chrétiens séparés, non pas dans le sens de la controverse et de l'autojustification, mais dans le sens d'une compréhension réciproque. Cependant, je ne pense pas pour autant que le mouvement œcuménique doive déterminer l'ensemble de la vie et de la recherche dans l'Église. Je veux dire par là qu'il faut que chaque Église reste en même temps très fidèle à sa ligne de pensée. Je dirai même que c'est un des éléments de l'œcuménisme, car l'œcuménisme ne se fera pas par des com-

promis entre les diverses confessions. Il se fera dans une communion, dans la reconnaissance de mêmes vérités. Dans ce sens-là, je ne suis pas de l'avis de ceux qui pensent, par exemple, qu'il faudrait mettre quelque peu en sourdine, dans le catholicisme, l'aspect marial, parce que l'aspect marial est un obstacle à l'œcuménisme. Le développement marial est vraiment dans la ligne profonde à laquelle l'Église sent qu'elle doit être fidèle. Par contre, il est certain que l'œcuménisme peut nous rendre sensibles à ceci: nous ne nous voyons pas toujours bien nous-mêmes. Il peut y avoir chez nous certaines déformations, certaines exagérations. Et alors, sur ce plan-là, je pense que l'œcuménisme peut exercer une influence salutaire. A force de vivre uniquement entre catholiques, il peut y avoir une certaine accentuation excessive de certains aspects, ou une certaine méconnaissance de certains autres. C'est là que l'œcuménisme peut jouer un rôle de régulateur. Mais il ne doit pas commander complètement le développement de l'Église. De ce point de vue, je trouve qu'il est bon que soit le Concile soit le Saint-Père puisse poser parfois, quand ils pensent que c'est leur devoir, des actes qui puissent, apparemment, avoir l'air d'avoir des conséquences anti-œcuméniques.

P. D'A. — Sur quels points peut-on s'attendre à des rapprochements ou à des accords ?

P. D. — Il faut ici distinguer les domaines. Un certain nombre de problèmes sont absolument communs aux diverses confessions chrétiennes. Par exemple, certaines prises de position relatives à des aspects de la situation dans le monde moderne. Prenez des questions comme celles du progrès démographique et de la régulation des naissances, l'attitude à l'égard des pays sous-développés. Il n'y a aucune raison pour que des différences dogmatiques touchant le problème de la justification nous empêchent de nous entendre sur des problèmes comme ceux-là. A mon avis, c'est déjà d'une extrême importance. Il en résulterait un témoignage d'unité au niveau de la charité concrète. En face du monde non chrétien, c'est quelque chose d'une très grande portée. Quand on voit actuellement, par exemple, les Frères de Taizé et le diocèse de Lyon d'un côté, la C. I. M. A. D. E.¹ protestante et le Secours catholique de l'autre, s'unir pour s'occuper de tel ou tel secteur dans les pays sous-développés, ou d'autres aspects de la misère matérielle, il y a là un grand témoignage. En particulier, ce témoignage montre qu'il s'agit de charité désintéressée, d'une charité qui n'est pas un moyen de prosélytisme. Ceci est d'autant plus frappant que très souvent les gens pensent que les catholiques s'occupent de telle ou telle œuvre afin de se conquérir des adeptes. Ce témoignage de charité concrète sera, je pense, l'un des problèmes dont s'occupera cette espèce de commission mixte qui vient de se créer avec des représentants du Conseil œcuménique des Églises et des représentants du Vatican. C'est là un premier travail, un premier terrain de rencontre.

En second lieu, sur le plan proprement doctrinal, il est évident que le travail exégétique et le travail théologique eux-mêmes, dans la mesure même de leur développement, amènent progressivement à reconnaître que bien des oppositions étaient fondées sur des incompréhensions ou sur des exagérations. Pour moi, c'est une évidence. Mais ce travail ne peut être fait que par des compétences; il est lent, mais d'une très grande fécondité. Je crois qu'en fait l'heure de l'unité se rapproche non pas dans la mesure où les Églises multiplient les contacts, mais dans la mesure où réellement le travail théologique fait apparaître que certaines divergences étaient

souvent beaucoup moins importantes qu'on ne le pensait. En ce domaine, je pense qu'il s'accomplit incontestablement de très grands rapprochements. Par exemple, un problème comme Écriture ou Tradition, qui semblait un obstacle infranchissable, a avancé de façon incroyable depuis vingt ans. Vous avez eu, à Montréal même, cette réunion du Conseil œcuménique des Églises sur le problème de la Tradition attestant qu'il y a actuellement, chez les protestants, une réflexion sur l'importance de la Tradition. D'autre part, il est certain que dans l'Église catholique, les études bibliques, non seulement chez les exégètes mais dans le peuple chrétien, connaissent des développements remarquables. Nous en arrivons finalement à parler un langage qui est presque commun.

P. D'A. — A votre point de vue, quels sont les obstacles majeurs auxquels l'œcuménisme risque de se heurter ?

P. D. — Je crois que les obstacles sociologiques restent immenses. La division a des origines surtout sociologiques: l'incompatibilité entre l'Est et l'Ouest au Moyen Âge, la désagrégation de la société médiévale au XVI^e siècle. Et, de même que ces éléments ont été prépondérants dans la division, je pense que ces éléments demeurent actuellement les principaux obstacles à l'unité. Il est évident, par exemple, que, pour les Églises orientales, la situation de l'Église russe en régime soviétique, celle de l'Église grecque étroitement liée à la nation grecque et jalousement attachée à son autonomie, que, en Occident, la différence entre les pays latins et les pays anglo-saxons sont des facteurs qui jouent tout de même d'une manière beaucoup plus considérable qu'on ne le pense. Très souvent, le plus grand obstacle au rapprochement, ce sont les communautés qui se défendent elles-mêmes. C'est pourquoi des problèmes comme celui des mariages mixtes sont concrètement les problèmes les plus difficiles parce que là véritablement on touche des questions qui ne se situent pas simplement à un niveau théologique mais au niveau des communautés concrètes. Ce sont là, à mon avis, les vrais obstacles, beaucoup plus que les obstacles théologiques.

P. D'A. — A propos, justement, des mariages mixtes, certains regrettent que, dans ces mariages, la partie non-catholique se fasse parfois catholique, enlevant ainsi à l'œcuménisme ce qu'ils appellent des « foyers-pilotes ». Vous savez que je n'invente pas...

P. D. — Il est possible, en effet, que certains souhaitent l'existence de ces « foyers-pilotes ». Dans certains cas, des foyers de ce genre peuvent être des ferments œcuméniques. Des hommes sont venus à l'œcuménisme — je pense, par exemple, au pasteur Shultz — parce que ce problème s'était posé, pour lui, sur le plan familial. Il peut donc y avoir des cas où des foyers de ce genre peuvent être, en fait, des ferments d'œcuménisme. Mais il me paraît absolument impossible de considérer que ceci soit souhaitable. Pour ma part, je pense que l'œcuménisme a raison de souhaiter — non pas d'imposer, bien entendu — qu'on respecte la sincérité d'un conjoint protestant qui ne veut pas renoncer à sa foi. Il ne peut jamais s'agir ici de la moindre contrainte. Il est certains, par ailleurs, que l'Église a raison de souhaiter que dans une rencontre entre personne catholique et personne protestante, le protestant se convertisse. Et ceci tout simplement parce qu'il faut rester avant tout fidèle à ce qu'on sait être la vérité. Dans la mesure où notre foi, plénitude de la vérité du Christ, se trouve dans l'Église catholique, nous avons toujours le devoir de souhaiter que tout protestant reconnaisse cette plénitude. Pour moi, c'est une position absolument élémentaire et absolument fondamentale, sur laquelle il ne faut jamais reculer.

1. Commission inter-mouvements auprès des évacués. Établie pendant la guerre, cette grande œuvre, tout en gardant son nom, a étendu sa charité aux réfugiés, aux rapatriés, aux émigrés, aux retraités. Elle est très active en Algérie.

Les journées œcuméniques du collège Loyola

DANS UNE ATMOSPHÈRE de paix et de détente, sans éclat ni fanfare, ont eu lieu à Montréal des journées d'étude théologique qui certainement s'avéreront de grande importance œcuménique. C'était la deuxième session du *Contemporary Theology Institute*, organisé par le Père Elmer O'Brien, S. J., au collège Loyola, du 28 juin au 2 juillet 1965. Le thème cette année était « La Convergence des Traditions ».

On hésite aujourd'hui à employer le terme « œcuménique ». Il est à la mode et semble souffrir d'affadissement; il peut évoquer l'irénisme, la négation du passé, l'amointrissement de la doctrine. Aucune de ces connotations ne s'applique à la rencontre de Loyola, et voilà pourquoi ces jours ont laissé une satisfaction profonde aux participants. On s'est mis l'un en face de l'autre avec toute sa foi, telle que chacun la comprend; on l'a exprimée avec la force et la clarté dont on était capable, et cette sincérité a éveillé la confiance mutuelle, empreinte de respect, qui est l'attitude du véritable œcuménisme.

D'autres facteurs aussi ont contribué au succès de ces journées: le choix des conférenciers, l'organisation des cours, les sujets proposés, la collaboration et l'enthousiasme des participants et, enfin, l'ambiance. Trois conférenciers parlèrent au nom des trois principales confessions chrétiennes. Au nom de la tendance orthodoxe, le Père Alexander Schmemmann, doyen de l'Académie de théologie orthodoxe Saint-Vladimir, près de New York, où il enseigne l'histoire et la théologie; au nom du protestantisme, le professeur Heiko Oberman, de l'Église Réformée de Hollande, professeur à Harvard Divinity School, spécialiste en histoire de la scolastique et de la Réforme. Le Père Jean Daniélou, de l'Institut Catholique de Paris, donnait le point de vue catholique. Tous les trois ont pris part au Concile Vatican II, comme « peritus » ou comme observateur.

*

Dans le choix des sujets, on n'eut pas peur d'aborder les points fondamentaux, de concentrer les efforts là où la divergence, la contradiction même, des traditions semble le plus marquée: l'Église, les Saintes Écritures, la Traditions, les sacrements, la grâce. L'un après l'autre, ces sujets fournirent la matière de discussion d'une journée

entière. L'avant-midi, chaque conférencier présentait la position de son Église sur le point étudié. Ce n'était pas de simples redites mais des études personnelles marquées par la formation de chacun, où, pour emprunter l'expression pittoresque du père Schmemmann, on entendait, d'une part, un protestant s'exprimer en termes scolastiques et, de l'autre, la sagesse des Pères grecs fournir la base de l'exposé d'un catholique romain.

Dans l'après-midi avaient lieu deux colloques: devant un auditoire en éveil, les trois experts interprétaient la position des autres, demandaient des explications, donnaient des précisions. Ces heures furent certainement le point fort, de la journée. Pendant ces échanges savants, humains et parfois piquants, se dessinait en détail la position de chacun: sa foi, sa doctrine, sa théologie, enrichies de la psychologie et de l'anthropologie dans lesquelles elles s'étaient développées, le tout embaumé de la spiritualité qui les vivifiait.

La soirée se passait non plus à écouter discuter les maîtres, mais à leur poser des questions à notre tour. Nulle hésitation de la part des auditeurs, comme il arrive souvent quand ils sont médusés par trop de science. Les mains se levaient de tous les coins de la salle, et le rôle du P. O'Brien fut de régler le flot des questions comme un agent de circulation. Les experts écoutaient avec respect, et, tantôt l'un tantôt l'autre, répondaient avec grande bienveillance et clarté à toutes les questions.

Exprimer la vérité dans son intégrité et de manière qu'elle fût compréhensible en toute sa richesse, voilà ce que chacun des trois experts s'est efforcé de réaliser et voilà pourquoi, pendant cinq jours, ils ont gardé à l'auditoire son enthousiasme.

*

On ne discutait pas de doctrine et de points de vue couverts de la poussière des âges. On vivait pleinement la vie et la pensée de 1965. Nous avions sous les yeux les problèmes que toute foi affronte dans l'ambiance contemporaine. Comment présenter le message du Christ à un monde sécularisé, mécanisé, urbanisé, surpeuplé? Qu'est-ce que l'Église, l'Écriture sainte, la Tradition, les sacrements et la grâce signifient pour des hommes qui semblent chercher la vie

dans l'espace plutôt que dans le ciel? Ou, comme le professeur Oberman le demanda maintes fois, qu'est-ce que l'Ascension pour un cosmonaute?

L'ambiance enfin est à signaler. Il est difficile de traduire en français une expérience vécue dans une atmosphère complètement anglaise. Les membres du *Contemporary Theology Institute* partageaient le campus de Loyola avec les « Alouettes ». Les théologiens doivent aux sportifs plus que l'amusement qu'ils leur procurèrent pendant les moments de détente. Ils leur doivent un arrière-plan existentiel à leurs discussions qui commençaient à l'aube et ne finissaient que tard dans la nuit. Ce monde auquel il faut présenter la doctrine était là devant nous, et nous avions à nous demander: « Vers quelle fin eschatologique s'acheminent ces jeunes accrochés à la clôture à regarder les « Alouettes » se faire du muscle? » Ce qui enrichissait encore, c'était la diversité d'origine des participants. Toute l'Amérique était représentée, le Canada, du Cap-Breton à Vancouver, les Caraïbes, et vingt-sept États des États-Unis. Noirs, blancs, catholiques, orthodoxes, anglicans, protestants, prêtres, ministres, laïques, religieuses, jeunes et moins jeunes, tous à la recherche de la même vérité.

*

Sincérité, intégrité, audace, respect, ces termes nous viennent à l'esprit pour décrire ces journées. Le Père Daniélou nous fit retrouver nos racines dans l'Ancienne Alliance, et dans le christianisme tel qu'il fut vécu dans le monde judéo-chrétien et hellénistique. Par lui nous entendîmes les commentaires d'Origène, de Clément d'Alexandrie, des Grégoires. Le professeur Oberman, dans les termes de Pierre Lombard, de Thomas d'Aquin et de Cajetan, nous fit sentir comment les scolastiques à la fois enrichirent et appauvrirent notre théologie. Enfin, à écouter le père Schmemmann nous nous demandions: « Si l'on ouvre les fenêtres de l'Église catholique, ne sera-ce pas de l'Est que viendra le vent vivifiant? »

Bref, nous nous sommes retrouvés enrichis et rapprochés.

S^r M. JOANNE OF CHRIST, S. N. J. M.
professeur de théologie.

Maison-Mère, Outremont.

Le progressisme — Teilhard de Chardin

Ce lundi, 14 juin, au siège de la Civiltà cattolica, revue des Jésuites d'Italie, le R. P. Pedro Arrupe, nouveau supérieur général de la Compagnie de Jésus, répondait à l'invitation des journalistes et les recevait à une conférence de presse. C'était la première rencontre du genre dans l'histoire des Jésuites. Les journalistes étaient venus nombreux et de partout; les grandes agences internationales, comme l'Associated Press, France-Presse, Reuter, United Press International, etc., y avaient dépêché leurs représentants.

La conférence dura près de deux heures; les journaux, y compris ceux du Canada, en ont déjà publié une grande partie. Ils ont mis en vedette les propos sur la nécessité de poursuivre un franc dialogue avec ceux qui croient au Christ, ceux qui croient en Dieu et même avec les incroyants. A cause de leur importance et de leur actualité, deux déclarations nous ont paru mériter d'être reproduites in extenso.

Le « progressisme social »

QUESTION. — Mon Révérend Père, quelle attitude prendra la Compagnie, après le récent discours du pape Paul VI, à l'égard des Jésuites qui verseraient dans le « progressisme » ?

RÉPONSE. — La Compagnie de Jésus, en tant que fille obéissante de l'Église et fidèle aux enseignements des Papes, défend, sans aucun compromis, la doctrine sociale chrétienne, tant de fois exposée par les souverains pontifes en ces derniers temps.

Pour nous la justice sociale est un but difficile, mais tout Jésuite, en quelque partie du monde que ce soit, doit s'efforcer de l'atteindre.

Notre attitude à l'égard des catholiques ainsi dits « progressistes » dépendra du sens concret qu'on veut donner à ce terme. Si par catholique progressiste on veut entendre celui qui combat les grandes injustices sociales existant partout dans le monde, mais spécialement dans les pays en voie de développement où les compétitions économiques sont très vives et les égoïsmes prennent des formes violentes, nous serons toujours avec eux, toujours cependant dans la ligne de la doctrine sociale contenue dans les grandes encycliques sociales de Léon XIII à Jean XXIII.

Les Jésuites s'emploieront à mettre fin aux grandes injustices sociales qui apparaissent dans les inégalités de richesses entre ceux qui s'adonnent à un

luxe effréné et ceux qui manquent de tout. Ils ne peuvent ignorer les inégalités entre la vie des villes et celle des campagnes, où ces travailleurs qui donnent à manger aux gens n'ont pas eux-mêmes de quoi se nourrir. Ils ne pourront pas, non plus, regarder avec indifférence les inégalités qui existent entre les pays nageant dans l'abondance et les autres qui, bien que riches, n'ont pas les moyens d'exploiter leurs propres richesses.

Plus techniquement toutefois on appelle « catholiques progressistes » ceux qui, méprisant la doctrine sociale chrétienne, cherchent des solutions empruntées aux idéologies antichrétiennes et matérialistes. Avec ces gens les Jésuites ne peuvent être d'accord; mais, dans un dialogue sans ambiguïté, ils doivent faire apparaître la supériorité de la doctrine d'inspiration chrétienne en vue de réaliser la justice dans la liberté...

C'est mon désir que, sous la direction des évêques, cet esprit social inspire tous les travaux des Jésuites, en étroite collaboration avec les autres religieux et avec le clergé diocésain.

Le Père Teilhard de Chardin

QUESTION. — Que pensez-vous du fait que, malgré le *Monitum* du 30 juin 1962, par lequel le Saint-Siège signalait « les graves erreurs » philosophiques et religieuses qui « fourmillent » dans les écrits de Teilhard de Chardin, des publicistes et des auteurs catholiques exaltent aujourd'hui, sans les réserves qui s'imposent, Teilhard de Chardin comme un des tout grands maîtres de la pensée religieuse chrétienne du monde contemporain ?

RÉPONSE. — Je réponds par deux observations. La première regarde les écrivains et journalistes qui parlent du Père Teilhard. Il y en a qui le louent inconditionnellement, mais pas parmi les Jésuites. Les deux derniers livres écrits par des Jésuites sur la pensée du P. Teilhard, *La Vision de Teilhard de Chardin* de Pierre Smulders, et *La Pensée du Père Teilhard de Chardin* d'Emile Rideau, tout en sympathisant avec les idées du Père, ne manquent pas de faire les réserves nécessaires sur certains points ambigus ou erronés.

La seconde observation concerne la difficulté de saisir la pensée exacte et définitive du Père Teilhard. Il a énormément écrit durant sa longue vie, mais il est sans cesse revenu sur les mêmes

idées, revoyant et corrigeant, si bien que, sur un même problème, il y a beaucoup de textes, parfois différents et contraires. Beaucoup de ses écrits, aujourd'hui publiés, n'étaient pas destinés à la publication; c'étaient des essais de recherche, dans lesquels certaines choses n'étaient pas suffisamment mûries et d'autres étaient imparfaitement exprimées.

En outre, des ambiguïtés et des erreurs, certainement pas voulues du Père Teilhard qui tenait à rester absolument fidèle à l'enseignement de l'Église, peuvent s'expliquer. D'une part, le domaine dans lequel il travaillait était jusqu'alors inexploré, et la méthode utilisée par lui était neuve. D'autre part, il n'était ni un théologien ni un philosophe de métier, et il est donc possible qu'il n'ait pas vu toutes les implications et les conséquences philosophiques et théologiques de certaines de ses intuitions.

Il faut cependant dire que, dans l'œuvre du Père Teilhard, les éléments positifs l'emportent de beaucoup sur les éléments négatifs ou sur les éléments qui prêtent à la discussion. Sa vision du monde exerce une influence très bienfaisante dans les milieux scientifiques, chrétiens et non chrétiens. Le Père Teilhard est un des grands maîtres de la pensée du monde contemporain, et le succès qu'il rencontre ne doit pas étonner. Il a en fait accompli une grandiose tentative pour réconcilier le monde de la science et celui de la foi. Partant d'une recherche scientifique, il utilise une méthode phénoménologique qui plaît beaucoup à nos contemporains, et il couronne sa construction par une doctrine spirituelle dans laquelle la personne du Christ se trouve non seulement au centre de la vie de tout chrétien, mais au centre de l'évolution du monde, comme le voulait saint Paul quand il parlait du Christ « en qui toutes choses trouvent leur consistance ». On ne peut donc pas ne pas reconnaître la richesse du message du Père Teilhard pour notre temps.

Au reste, la profondeur spirituelle du Père Teilhard, que personne ne conteste, s'enracine dans sa vie religieuse, telle qu'il l'a vécue à l'école de saint Ignace. Sa tentative est tout à fait dans la ligne de l'apostolat de la Compagnie de Jésus: montrer comment toutes les valeurs créées trouvent dans le Christ leur synthèse totale et collaborent à la gloire de Dieu.

Documents sur l'Université d'Ottawa

Loi de l'Université d'Ottawa, 1965 (Extraits)

4. Les objectifs et les fins de l'Université sont les suivants:

a) Favoriser le développement des connaissances et la diffusion du savoir;

b) Assurer, en conformité avec les principes chrétiens, l'épanouissement intellectuel, spirituel, moral, physique et social, de ses sous-gradués, de ses gradués et des membres de son corps enseignant, développer parmi ceux-ci l'esprit communautaire et travailler à l'amélioration de la société;

c) Favoriser le développement du bilinguisme et du biculturalisme, préserver et développer la culture française en Ontario.

5. Aucun test religieux ne sera exigé des professeurs, chargés de cours, maîtres, officiers, employés, serviteurs ou étudiants de l'Université, ni aucune cérémonie religieuse prescrite par telle dénomination ou telle secte ne leur sera imposée.

8. L'administration, la discipline et la direction de l'Université ne seront pas assujetties aux restrictions ou au contrôle d'un organisme extérieur, quel qu'il soit, laïque ou religieux, et aucun test

religieux ne sera exigé des membres du Bureau, mais l'administration, la discipline et la direction seront inspirées par des principes chrétiens.

9. L'Université aura un Bureau de gouverneurs dont le nombre des membres ne dépassera pas trente-deux et qui comprendra:

a) le Recteur;

b) les douze personnes suivantes: George A. Addy, Jean-Victor Allard, Paul Desmarais, Louis-Paul Dugal, Hon. Gérard Fauteux, Lawrence Freiman, James P. Gilmore, Aurèle Gratton, Ascanio J. Major, Leo McCarthy, J. Barry O'Brien, Marcel Vincent;

c) quatre personnes nommées par le lieutenant-gouverneur en conseil et qui, pour le début, seront: John J. Deutsch, Roger Duhamel, Cecil Morrison, Roger-N. Séguin;

d) deux personnes nommées par le Sénat parmi ses membres élus en conformité de l'alinéa d du paragraphe 1 de l'article 15;

e) deux personnes nommées par l'Association des anciens parmi ses propres membres;

f) huit personnes nommées par le Conseil d'administration de l'Université Saint-Paul et qui, pour le début, seront: Jules Bélanger, O. M. I., Arthur Caron, O. M. I., Gérald Cousineau, O. M. I., Sylvio Ducharme, O. M. I., Jean-Charles Laframboise, O. M. I., René Lavigne, O. M. I., Rodrigue Normandin, O. M. I., Léo-Paul Pigeon, O. M. I.

g) toutes autres personnes nommées par le Bureau pour la durée des mandats que le Bureau établira par règlement.

10. (1) Nul membre du Bureau, à l'exception du Recteur, ne sera nommé pour des périodes de plus de trois ans et tous les membres dont il est question aux alinéas b et g de l'article 9 seront nommés selon un roulement établi par un règlement du Bureau.

(2) Le Bureau établira par règlement la durée du mandat et le mode de cessation des fonctions des personnes visées à l'alinéa b de l'article 9 et la durée du mandat, le mode de nomination, de remplacement et de cessation des fonctions de leurs successeurs, ainsi que de toute personne dont il est question à l'alinéa g de l'article 9.

(3) Tous les membres du Bureau sont rééligibles.

Débats de la Législature ontarienne (Extraits)

M. F. GUINDON (*député de Stormont*). —
(...)

L'Université d'Ottawa est une de nos plus vieilles et plus glorieuses institutions. Sa fondation remonte à 1848, alors que, sous l'impulsion de Mgr Joseph-Eugène Guigues, la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée établit le collège Saint-Joseph en ce qui était le village de Bytown. L'année suivante, la Législature du Canada accordait à l'institution sa première charte sous le nom de Collège de Bytown. Sous ce nom, le collège donna le cours complet d'une « Grammar School » jusqu'en 1861; alors, par suite du changement de nom de la ville où il avait été fondé, on l'appela le Collège d'Ottawa. En 1866, un an avant la Confédération, le gouvernement du Canada amendait la charte du collège et lui accordait de conférer les degrés universitaires; depuis ce temps, le collège jouit d'un statut pleinement universitaire. Faut-il voir un présage dans le fait que juste à une année de son centenaire, cette noble institution pose une nouvelle pierre milliaire?

C'est en 1913 que la Législature d'Ontario approuva la charte actuelle de l'institution et que celle-ci prit le nom d'Université d'Ottawa. La loi votée à ce moment constitue depuis lors le fondement des activités de l'Université. Elle demeurera, en vertu de la présente loi, comme les membres de cette Chambre pourront le constater, la charte de la nouvelle Université Saint-Paul, c'est-à-dire, de l'institution où les Pères Oblats continueront à servir la région d'Ottawa et toute la province...¹

Il tient du prodige qu'une institution, forcément limitée par ses sources de revenus ait pu grandir et atteindre l'importance, l'envergure et le prestige qu'elle détient dans le domaine du haut-savoir.

Je voudrais rendre un bref mais vibrant hommage de reconnaissance, à la Congrégation des Oblats de Marie-Immaculée.

1. La suite du discours a été prononcée en français. La partie précédente l'avait été en anglais (traduction de *Relations*).

Grâce à leur zèle intrépide, à leur dévouement inlassable, à leurs sacrifices incalculables, les Oblats de Marie-Immaculée ont édifié une institution séculaire qui n'a cessé de rayonner non seulement en Ontario mais dans le Canada tout entier. Les changements rapides et radicaux qui s'opèrent dans le domaine de l'éducation, tant au Canada qu'à l'étranger, furent une cause de soucis et d'inquiétudes pour les autorités de l'Université. Après mûres réflexions et de longues et exténuantes discussions, le conseil d'administration de l'Université d'Ottawa et le gouvernement provincial finirent par tomber d'accord sur une formule qui permettra à l'Université de s'épanouir davantage et de répondre aux besoins toujours grandissants de notre jeunesse désireuse de fréquenter nos universités.

Espérons qu'avec le concours de la divine Providence, la voie dans laquelle nous nous engageons est celle qui conduira aux cimes des plus grands succès.

Province d'Ontario, Assemblée législative, *Comptes rendus des débats*, jeudi 27 mai 1965, pp. 3297-3298.

AU FIL DU MOIS

Bandoeng II

En 1955, la Russie soviétique brilla par son absence de la conférence de Bandoeng. Elle n'avait pas sollicité d'invitation, et n'en reçut aucune. « Trop européenne », disait Nehrou. L'U. R. S. S. n'insista pas. Courir le risque d'un refus paraissait d'autant plus inutile qu'à cette époque Moscou et Pékin étaient d'un même esprit. Ils acceptaient, en somme, le principe de la division du travail révolutionnaire.

Du même coup, l'Union soviétique, absente de Bandoeng I, ne put recueillir les cris de colère des peuples prolétaires, ni se présenter comme le premier guide des nations encore esclaves des impérialistes. Ce fut Pékin qui occupa toute la place et assumait le destin doctrinal du marxisme, c'est-à-dire de la Révolution. Les Soviétiques ne le remarquèrent pas sur-le-champ, accaparés qu'ils étaient par la lutte pour la succession de Staline. Leur « oubli » était de taille. Ils n'allaient pas tarder à s'en rendre compte.

Depuis que Bandoeng II a été projeté, l'an dernier, le Kremlin n'a cessé de frapper, cette fois, à la porte. L'Inde, bénéficiaire de ses dons, fut son parrain, mais la Chine rouge son adversaire acharné. « L'U. R. S. S. n'est point partie de l'Asie », répétait le maréchal Chen Yi au nom de la Chine. A quoi l'agence Tass, au nom de l'U. R. S. S., répondait (4 mai 1964) en faisant valoir son droit géographique: « La partie asiatique de l'U. R. S. S. est deux fois plus grande que la Chine elle-même... Et si la Chine est en Asie tandis que l'U. R. S. S. n'y est pas, comment les deux pays peuvent-ils avoir 7,000 km. de frontières communes? » Protestation inutile. La Chine ne broncha pas, continua à dénoncer les péchés de Moscou et fit tomber Krouchtchev. Réveillée de son sommeil millénaire, elle entend conserver son avantage auprès du tiers-monde, face aux privilèges et au luxe du monde « capitaliste », face aussi aux privilèges et aux timidités révolutionnaires de la Russie soviétique.

La Chine communiste réussira-t-elle sa partie? Évidemment, la chose n'ira pas de soi. Mao a beau s'attribuer le titre de « communiste le plus révolutionnaire du monde », Bandoeng II ne saurait être Bandoeng I. On n'y jouera pas la même pièce. Et dût-on la jouer, ce ne sera plus avec les mêmes acteurs, ni avec le même accent. Ban-

doeng I était asiatique. Le Maghreb n'y avait que des observateurs, et l'Afrique noire n'y comptait que trois pays: l'Éthiopie, le Liberia, le Ghana. A Bandoeng II, ils seront une vingtaine. Ses grands chefs ont été formés à une autre école que l'école communiste, et ils ont, eux aussi, leurs ambitions personnelles et collectives. Si le racisme anti-blanc a joué à Bandoeng I, le racisme anti-jaune pourrait bien jouer à Bandoeng II.

Personne ne s'illusionne en Amérique et en Europe. Si l'U. R. S. S. est écartée, ce ne sera pas un « oubli », mais une éviction spectaculaire par la Chine communiste. L'U. R. S. S. ne lui pardonnera pas cet affront. Si, par contre, elle est invitée, elle voudra s'imposer au premier rang, mais s'affrontera à la Chine rouge qui ne lâchera pas prise.

De toute façon, l'U. R. S. S. se trouve à la croisée des chemins. Bandoeng II, prévu pour le 28 juin mais retardé de quatre mois après le coup d'Alger, bien loin d'être un problème secondaire, est même, a-t-on dit, le problème des problèmes. Il pourrait bouleverser les classifications internationales. Et même si la conférence n'avait pas lieu, l'échec n'en demeurerait pas moins d'immense portée.

L. D'APOLLONIA.

Budapest et Saint-Domingue

Ce n'est pas encore tout à fait une mode, mais une tendance qui se dessine. Même si l'U. R. S. S. et les États-Unis s'inspirent de philosophies contraires, l'une et l'autre puissance afficheraient un même réalisme politique, l'une et l'autre se partageraient des zones d'influence à l'intérieur desquelles n'est tolérée la moindre incursion étrangère, l'une et l'autre soumettraient les intérêts des autres pays à leurs propres intérêts, l'une et l'autre, enfin, ne laisseraient pas en paix les pays neutralistes; bref, l'une et l'autre pratiqueraient, fût-ce de manière différente, un même impérialisme. A preuve, dit-on, l'intervention américaine à Saint-Domingue qui ne se distinguerait pas de l'intervention soviétique à Budapest: dans un cas comme dans l'autre, on s'ingère militairement dans les affaires intérieures d'un pays voisin pour faire échec aux aspirations populaires.

Les comparaisons sont toujours tentantes. Les historiens, toutefois, nous

enjoignent de nous méfier des comparaisons faciles, des rapprochements ingénieux, la scène mondiale n'étant jamais exactement la même, les acteurs non plus. Comment ne pas se rendre compte que, dans l'affaire de Saint-Domingue et dans l'affaire du Viet-nam, les dissidents américains ont pu protester librement, et sur quel ton! dans la presse et à la télévision, par des piquetages devant la Maison-Blanche et des « teach-ins » dans les universités, et que, dans un grand débat télévisé depuis l'Université Georgetown, le Département d'État a dû affronter des professeurs de sciences politiques de réputation mondiale comme M. Hans Morgenthau. Je ne sache pas qu'il se soit passé rien de tel en U. R. S. S., lors de l'affaire de Budapest. Au contraire, l'opinion était unanime à applaudir les blindés de l'Armée rouge qui écrasaient une révolte ouvrière et nationale au nom du socialisme. Où étaient les 400 professeurs soviétiques qui auraient adressé une lettre ouverte à leur représentant à l'O. N. U. ? A Saint-Domingue, ni le colonel Camaano ni le général Imbert n'ont été molestés. Mais où sont le président Nagy et le colonel Paul Maleter à qui, pourtant, on avait promis la vie sauve? L'U. R. S. S. a récusé la compétence de l'O. N. U. et interdit à M. Leslie Munro, son délégué, de mettre même le bout du pied à Budapest, tandis que les États-Unis ont admis la présence à Saint-Domingue d'une médiation de l'O. N. U. et les bons offices de l'Amérique latine.

Que les Américains aient tendance à ériger leur bien national en bien universel et à croire que ce qui est bon pour l'Amérique est bon pour l'humanité, cela est vrai. Ils le font, cependant, en interrogeant publiquement leur conscience et en se justifiant moralement, ce qui, à juste titre, peut irriter ceux qui diffèrent d'avis et ne tiennent pas à une solidarité systématique, mais fait aussi enrager les hommes parfaitement cyniques qui n'y mettraient point tant de forme et ne s'encombreraient pas du souci d'une justification morale. Non, les États-Unis appartiennent à une autre civilisation que la civilisation marxiste, à une civilisation pour laquelle les rapports difficiles de la politique et de la morale, de la fin et des moyens sont un problème permanent, non une question réglée d'avance au bénéfice d'un impérialisme.

Entre Budapest et Saint-Domingue, la comparaison est odieuse. Au fond, tous savent, à moins d'avoir contre les États-Unis un préjugé pseudo-spirituel, qu'à Saint-Domingue la liberté a ses chances. A Budapest, elle n'en eut aucune.

L. D'APOLLONIA.

Rubéole et avortement

La rubéole est une maladie à virus, de caractère assez bénin, qui affecte le plus souvent les enfants en bas âge. Mais il arrive que des adultes en soient atteints. Et quand il s'agit d'une femme enceinte, dans les premiers temps de sa grossesse, le virus peut causer au fœtus des dommages irréparables: malformations cardiaques, cécité, surdité, maladies des os et du sang, arriération mentale. Dans la plupart des cas, la future mère n'a pas conscience d'avoir été contaminée, tant les malaises qu'elle ressent sont anodins; elle mène sa grossesse à terme, sans broncher, et le drame n'éclate — s'il éclate — qu'après la naissance, quand les dégâts sont constatés. Dans d'autres cas, les symptômes de la maladie sont assez apparents pour que la mère s'inquiète et consulte son médecin. Si le diagnostic est positif, le cauchemar commence. Comment ne pas étouffer d'angoisse à la pensée que l'enfant qu'on porte dans son sein a cinquante chances sur cent de naître malade, infirme ou taré?

Pour supprimer cette angoisse, la médecine dispose d'une seule technique efficace: l'élimination pure et simple du fœtus menacé. Voilà — au témoignage d'une revue américaine à fort tirage — la solution à laquelle les médecins ont eu recours sur une grande échelle lors d'une récente épidémie de rubéole en Californie. Pour n'avoir pas l'air de défier la loi de l'État, qui interdit l'avortement criminel, ils ont cru bon, semble-t-il, d'assimiler l'intervention à un avortement thérapeutique, autorisé par la loi. Pourtant, il crève les yeux qu'aucune parité n'existe, sur le plan juridique, entre le geste du médecin qui tue l'enfant pour sauver la vie de la mère, et celui du médecin qui le tue pour — peut-être — lui épargner à lui une existence misérable et pour épargner à ses parents les tourments d'une éducation difficile. Plutôt que d'avortement thérapeutique, ne serait-il pas plus juste de parler ici d'euthanasie fœtale? Avec quelle aisance, pourtant, on paraît être passé de l'un à l'autre!

C'est que les deux gestes, au fond, procèdent de la même méconnaissance du caractère sacré de la vie innocente. Le droit de l'enfant à la vie est absolu, ou il n'est pas. Une fois admis que, pour sauver la mère, on immole l'enfant, cette première concession en prépare une seconde, car la vie est féconde en inventions; et la seconde, une troisième, dont la première était grosse. Où s'arrêtera-t-on dans cette voie? Le mal engendre le mal, une faute en amène une autre plus grave, tout l'édifice de la morale

s'écroule, tout s'en va par pans, comme une falaise qui se fissure et glisse. Qu'en restera-t-il à la fin?

Dans une « lettre aux éditeurs » de la revue qui avait publié cet inquiétant article, un lecteur médecin a souligné d'un trait féroce cette logique implacable. « L'avortement, dit-il, ne fait pas de distinctions. Il détruit tout aussi bien le bébé sain que le bébé difforme. Ne serait-il pas plus raisonnable pour ces femmes d'aller leur chemin, de mettre leurs petits au monde et de n'assassiner ensuite que les enfants anormaux? »

Marcel MARCOTTE.

Un événement musical

Nous nous demandons si les Montréalais ont reconnu l'importance du concours international de piano qui s'est déroulé chez eux en juin dernier. Cette initiative classait Montréal au rang des grandes capitales de la musique dans le monde: 54 pianistes venus de 22 pays ont pris part à ce concours. Parmi eux, plusieurs futures vedettes du concert. De même, le jury se composait de compétences musicales internationales.

Il faut savoir gré à M. Charles Houdret et à celui qui le soutenait, M. Florent Marcil, de s'être engagés dans une entreprise qui n'était pas sans péril. Peut-être la double charge de directeur artistique et de chef d'orchestre était-elle un peu lourde pour un seul titulaire. Il serait sans doute opportun à l'avenir de diviser ces tâches afin d'équilibrer les responsabilités.

La haute qualité artistique des concurrents que nous avons entendus nous a enchantés. Au concert du 19 juin, le jury délibéra pendant près de deux heures avant de rendre son verdict. Les douze finalistes semblent tous avoir donné, dans leurs exécutions, un rendement excellent.

Il faut aussi louer l'orchestre qui, durant un mois environ, multiplia les répétitions et les exécutions. Les musiciens l'ont fait avec beaucoup de sympathie pour les jeunes concurrents et un enthousiasme qui ne s'est pas démenti.

Nous espérons que semblable expérience se répétera à Montréal et que le public y participera davantage. Si l'écoute à la radio et à la télévision a été très élevée, le prix des billets a pu écarter un bon nombre de personnes de la salle de concert. Pour que Montréal se hisse définitivement au rang de grande capitale musicale, un appui efficace des pouvoirs publics, à tous les échelons, paraît nécessaire.

Jean-Paul LABELLE.

La Caisse populaire « 1965 »

Plusieurs ont pu s'étonner que les Caisses populaires abordent, à leur dernier congrès, un thème aussi vaste que le suivant: « La Caisse populaire et la communauté québécoise 1965 ». Les Caisses ne sont-elles pas une organisation purement économique?

C'est oublier l'aspect social des Caisses. La Caisse populaire est avant tout une association de personnes qui veulent s'entraider par le truchement d'une coopérative d'épargne et de crédit.

Naguère, dans notre société surtout rurale, chaque paroisse constituait une unité complète, qui pratiquement se suffisait à elle-même. Avec le développement industriel de la province, la population s'est profondément transformée. La population agricole a énormément diminué. En 1965, les communautés urbaines que desservent les Caisses ne sont plus indépendantes et homogènes comme l'étaient les anciennes communautés rurales; les attaches des membres, nombreuses et diverses, ne sont plus nécessairement dans leur lieu de résidence.

Face à ces changements, la Caisse populaire doit ajuster ses modes d'opérations et même certaines de ses politiques. Une Caisse à base territoriale peut de plus en plus difficilement rejoindre ses membres et leur rendre tous les services. Il faudrait songer à greffer sur certaines Caisses territoriales des services spéciaux qui atteindraient les employés d'usine et de bureau; il faudrait même parfois créer des Caisses spécialisées pour les différents milieux de travail. Les communautés de résidence ne sont plus étanches comme autrefois; il faudra de plus en plus viser à l'interdépendance des Caisses.

Deux aspects principaux préoccupent donc les Caisses populaires à l'avenir: elles devront, dans une province urbaine et industrielle, pénétrer des milieux différents et ne plus se limiter au seul milieu de résidence; elles devront aussi envisager la nécessité d'une interdépendance entre elles, tant à l'intérieur d'une même ville qu'entre les différentes régions économiques de la province.

Les Caisses populaires veulent être solidaires de la transformation économique et sociale qui s'accomplit au Québec; elles ne veulent pas être seulement spectatrices de cette transformation, elles veulent en être, dans la mesure de leurs moyens, un élément dynamique.

Irénée BONNIER.

Les Caisses Desjardins, Lévis.

Les livres

EN COLLABORATION: **Shaping the Christian Message**. Abridged Edition. Edited by Gerard S. Sloyan. — Glen Rock, N. J., Deus Books, Paulist Press, s. d., 256 pp., 18 cm.

LES ESSAIS SUR LA CATÉCHÈSE, contenus dans cet ouvrage, n'ont pas de lien formel entre eux, mais ils ont le mérite de rassembler des noms bien connus dans le domaine catéchétique, à savoir, le chan. André Boyer, Joseph Colomb, P. S. S., François Coudreau, P. S. S., J. D. Crichton, Georges Delcuve, S. J., F. H. Drinkwater, Johannes Hofinger, S. J., Joseph A. Jungmann, S. J., Pierre Ranwez, S. J., et Gérard S. Sloyan. Les chapitres sont groupés sous trois aspects principaux: historique, théorique et pratique. Les deux premiers essais retracent l'histoire de la catéchèse des origines de l'Église jusqu'à la fin du Moyen-Age (Sloyan et Jungmann). Les deux suivants sont plus particuliers: ils traitent du mouvement catéchétique en Angleterre à la fin du XVI^e siècle, au temps glorieux de Campion (Crichton) et de la méthode catéchétique de Saint-Sulpice (Colomb). Pour terminer cette section historique, le P. Ranwez esquisse les tendances générales de la catéchèse contemporaine. Dans la partie théorique, nous avons particulièrement goûté l'exposé du chan. Coudreau: Introduction à une pédagogie de la foi. Le chan. André Boyer étudie le problème de l'éducation religieuse au primaire. Des vues très réalistes du P.

Hofinger sur la formation dont les catéchistes ont besoin, les Américains, et même les Canadiens, tireront profit. Si nous analysons l'essai suivant de Drinkwater, nous lui trouvons une saveur typiquement anglaise. Enfin, l'ouvrage se termine par une remarquable étude du P. Delcuve, sur la confirmation à l'âge de raison. L'ensemble de l'ouvrage stimulera la réflexion de tous ceux qui s'intéressent aux questions de la catéchèse dans l'Église.

Jean-Paul LABELLE.

Maison Bellarmin.

Maurice BELLET: **Ceux qui perdent la foi**. Coll. « Christus », n° 17. — Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 165 pp., 20 cm.

À PARTIR du problème que posent aux croyants ceux qui de bonne foi, dirions-nous, perdent la foi, l'A. analyse le comportement qui s'impose aux croyants qui veulent, avec ces incroyants, engager le dialogue authentique qui leur transmette la Parole de Dieu. Il faut aborder ces âmes avec le respect, la compréhension, l'honnêteté absolue qu'avait le Christ, et, d'autre part, dans la fidélité totale à la Parole que le Père Lui a dite pour les âmes. La transcendance du modèle — qu'il faut pourtant accepter, il n'y en a pas d'autre — fait entrevoir les exigences quasi décourageantes de la tâche. Il fallait néanmoins mener cette analyse. On ne peut

qu'admirer la pénétration et la rigueur avec laquelle elle est conduite. Elle nous rapprend l'humilité, la défiance de nous-mêmes devant la tâche proprement divine de la présentation du Message de la Foi, à ceux-là surtout qui l'ont « perdue ». Ce serait à perdre cœur et à abandonner la partie s'il n'y avait, au principe de la tâche apostolique, l'appel de Dieu et le don de l'Esprit qui *continet omnia*, qui domine toutes situations et ajuste le regard et le cœur de celui qui dans la simplicité transmet la Parole. Livre enrichissant et stimulant, que les bouleversements du monde occidental, le nôtre compris, rendent particulièrement actuel.

Georges ROBITAILLE.

EN COLLABORATION: **Histoire spirituelle de la France. Spiritualité du catholicisme en France et dans les pays de langue française des origines à 1914**. — Paris, Beauchesne, 1964, 408 pp. 18.5 cm.

CE VOLUME reproduit l'article FRANCE du *Dictionnaire de Spiritualité* (fasc. 35 et 36). Il s'adresse « aux professeurs et aux étudiants qui suivent l'évolution des problèmes sociologiques, historiques, culturels, religieux ». Rédigé en collaboration, il a pour auteurs des universitaires français et belges ainsi que des religieux d'une compétence reconnue. Un avant-propos du professeur Edmond-R. Labande, de l'Université de Poitiers, précise la place qui revient à la spiritualité au milieu des autres disciplines. *L'Histoire spirituelle de la France* tient compte des résultats des recherches récentes si nombreuses et si intéressantes dans le domaine de la spiritualité; elle fait également état d'œuvres

NOUVELLE PUBLICATION

LES GROUPES ET LE POUVOIR POLITIQUE AUX ÉTATS-UNIS

par Léon DION
directeur du département de Science politique
de l'Université Laval

Cette étude met en lumière le rôle des groupes de pression dans le système politique des États-Unis, notamment dans les partis politiques et les élections, la législation, le gouvernement, l'administration et l'acte judiciaire. C'est la première étude systématique de la question publiée en langue française.

Cet ouvrage veut être, selon les propres termes de l'auteur, une « contribution au renouvellement de la philosophie politique ».

6 x 9 — 160 pages — 1965 — broché, \$3.50

LES PRESSES DE L'UNIVERSITÉ LAVAL
C. P. 2447, Québec-2, Québec

INSTITUT ALIE

2850 est, rue Sherbrooke, Montréal 24, Qué.
TEL.: 527-3631

COURS SECONDAIRE

JOUR :

- ◆ Général — 8^e à 11^e année
- ◆ Scientifique — 8^e à 11^e année
- ◆ Commercial — 10^e à 12^e année
- ◆ Cours préparatoire aux Études supérieures

SPÉCIALITÉS :

Rajustement scolaire
Cours d'été
Education des adultes
Conversation anglaise

SOIR ET CORRESPONDANCE :

- ◆ Général
- ◆ Scientifique
- ◆ Commercial
- ◆ Cours de langues

DEMANDEZ NOTRE BROCHURE

Sans obligation de ma part, auriez-vous l'obligeance de me faire parvenir votre prospectus.

NOM.....

ADRESSE.....

Comté.....Tél.....

JOUR SOIR CORRESPONDANCE

Relations Juin 1965

inédites, ce qui ajoute à sa valeur comme instrument de travail. Elle se termine par une étude, la première du genre, croyons-nous, sur la spiritualité au Canada français, due au P. Jacques Lewis, professeur de théologie ascétique et mystique aux facultés de l'Immaculée-Conception, Montréal. Travail consciencieux, qui mérite de retenir l'attention.

Léon POULIOT.

Collège Sainte-Marie,
Montréal.

Yves ROBY: **Alphonse Desjardins et les Caisses populaires, 1854-1920.** — Montréal (245 est, boul. Dorchester), Editions Fides, 1964, 20 cm., 150 pp.

LA VIE ET L'ŒUVRE d'Alphonse Desjardins n'ont pas fini de tenter les écrivains. On nous présente, ici, non pas tant une biographie de l'homme qu'une esquisse historique de « la vie du fondateur en fonction de son œuvre ». L'A. s'est efforcé de traiter son sujet à partir de l'important fonds d'archives conservé à la Fédération des Caisses populaires. Sans cesse il renvoie

à ses sources et le plus souvent possible il laisse le fondateur s'expliquer sur le sens et la portée de son œuvre. S'il est un point qu'il souligne tout particulièrement, c'est bien que sans la collaboration du clergé, spécialement des curés de paroisse, les caisses populaires n'auraient jamais vu le jour ni connu l'expansion qu'elles ont connue au Canada français. Les curés sont présidents, secrétaires, gérants des caisses populaires, si bien que le cardinal Bégin sent le besoin de s'adresser à Rome pour légaliser la situation. Aujourd'hui on crierait au scandale.

Un ouvrage sans prétention auquel il faudra se référer pour connaître la pensée de Desjardins sur le but et le fonctionnement des caisses populaires.

Richard ARÈS.

Jacques CHIFLET: **Les Laïcs chrétiens en coopération internationale.** Coll. « Eglise sans frontières ». — Paris (31, rue de Fleurus), Editions Fleurus, 1964, 266 pp., 20 cm.

LA COOPÉRATION INTERNATIONALE est de plus en plus à l'ordre du jour. En quoi consiste-t-elle? Y a-t-il pour les catholiques un devoir d'y être présents? Que faire pour mieux servir en ce domaine? Quels sont les principaux organismes existants aujourd'hui? Où en est-on actuellement dans chaque pays? A ces questions et à bien d'autres encore, le présent volume répond. A la fois doctrinal et pratique, il indique avec force quel est le rôle du laïc, quelle est sa mission, puis ce que doit être un technicien chrétien pour répondre aux besoins de l'heure. Il fournit ensuite la liste des organismes spécialisés dans un bon nombre de pays, dont la France, la Belgique, le Canada, l'Allemagne, l'Angleterre, les Etats-Unis, la Hollande, etc. Un ouvrage stimulant et fort pratique.

Richard ARÈS.

Jean DEMAL et Louise-Marie WAUCOMONT: **Anatomie.** Coll. « Sciences et humanités ». — Tournai-Paris, Casterman, 1964, 124 pp. 21.5 cm.

ON NE PEUT que louer ce petit manuel d'anatomie humaine élémentaire, simple, clair, ordonné, scientifique, abondamment illustré. L'élève y trouve les termes techniques sans être dérouté, car les explications sont claires et simples. Les illustrations forment un ensemble qui complète bien la leçon: photographies en couleur et de bon goût, radiographies nettes, dessins schématiques. De ce petit volume se dégage une impression d'émerveillement devant la beauté et la perfection du corps humain, issu de la Pensée divine.

Dollard SENÉCAL.

Collège Saint-Ignace,
Montréal.

EN COLLABORATION: **Service social et équilibre humain.** Coll. « Le poids du jour ». — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1964, 164 pp., 18 cm.

TEXTE DES TRAVAUX du X^e Congrès mondial de l'Union catholique internationale du Service social. La notion d'équilibre humain paraît y avoir été particulièrement étudiée et l'accord semble s'être fait chez les participants qu'il n'existe chez personne un « état d'équilibre », c'est-

à-dire un équilibre statique, « une forme de stabilité finie qui serait une certaine façon d'être, en parfaite « équation » avec soi-même et la réalité environnante ». Aux non-spécialistes du service social, je recommande la très belle conférence de Carlos Santamaria, *Equilibre humain et spiritualité*, où l'A., après avoir affirmé que le vrai christianisme se méfie de toutes les fausses sécurités, de tous les équilibres équivoques, démontre que l'esprit chrétien parvient à réaliser un peu de l'harmonie tellement désirable dans l'homme.

Richard ARÈS.

Jean HAMELIN: **Le Théâtre au Canada français.** — Québec, Le ministère des Affaires culturelles, 1964, 83 pp., 23 cm.

TITRE un peu trompeur, dans sa généralité. Il s'agit, en effet, de la période, assez courte mais féconde, de 1940 à nos jours.

Pour l'essentiel, cet essai reprend l'étude du même A. publiée en 1962, intitulée « Le Renouveau du Théâtre au Canada français », mais mise à jour. Sur-tout la perspective a changé. Cette nouvelle œuvre se présente comme un documentaire de haute qualité pour la propagande entreprise par notre ministère provincial des Affaires culturelles sur les Arts et les Sciences au Canada français, propagande au pays et à l'étranger.

La présentation matérielle est élégante et très soignée, en dépit de quelques coquilles inévitables.

L'essentiel du mouvement du théâtre chez nous est indiqué d'une façon concise et complète, dans une langue alerte, et qui s'efforce de diversifier les formules de présentation des œuvres nombreuses citées.

Après la complète énumération et appréciation de nos diverses troupes permanentes, la partie la plus neuve et la plus représentative de l'ouvrage me paraît être le chapitre consacré à l'analyse de l'actuelle dramaturgie canadienne: synopsis des principales pièces, influences décelables, jugements de valeur.

Tableau succinct, utile pour se faire une juste idée de la situation du théâtre au Canada français.

Georges-Henri D'AUTEUIL.

Aurélien SAUVAGEOT: **Portrait du vocabulaire français.** Coll. « La langue vivante ». — Paris (17, rue du Montparnasse), Librairie Larousse, 1964, 286 pp., 17.5 cm.

ÉRUDIT capable d'analyser plus de vingt langues fort éloignées du français, l'A. sait nous intéresser à ses réflexions linguistiques sans nous imposer beaucoup d'effort. Les aspects visuels et auditifs du vocabulaire français, les problèmes que soulèvent sa formation, son usage, son évolution, ses richesses, lacunes et ambiguïtés, son avenir, tout cela, par comparaison avec les grandes langues d'autrefois et d'aujourd'hui, avec celles du nord et de l'est de l'Europe, voire avec le chinois et des idiomes de peuplades asiatiques, vous le découvrez dans l'aimable compagnie de l'A. Vous avez un peu de culture? Vous aimez le français? Vous l'enseignerez peut-être? Lisez l'ouvrage du professeur Sauvageot; pour le goûter et en profiter, nul besoin de partager toutes ses opinions (essayez de le contredire!), ni d'imiter les licences qu'il prend avec le vocabulaire et la syntaxe du français.

Joseph D'ANJOU.

L'IMPRESSION
PATRIOTIQUE
est toujours
la plus profonde des
IMPRESSIONS



J.-ALEX. THÉRIEN
président
Imprimeurs - Lithographes
Studio d'art - Editeurs
8125 Saint-Laurent, Mtl 11
388-5781

UNE RÉALISATION SIGNÉE JETTÉ:
C'EST UNE ŒUVRE DE MAÎTRE!

Quelle que soit l'envergure des travaux qu'on nous confie dans les domaines de la plomberie et du chauffage, nous apporterons à leur réalisation toute la minutie qui caractérise notre maison depuis sa fondation.

Intégrité, expérience et efficacité ont bâti notre réputation. Ils la maintiendront, pour votre plus grand bien.



J.W. JETTÉ & CO.
CHAUFFAGE - PLOMBERIE

« Où le travail devient oeuvre... chef-d'oeuvre »

849-4107

360 EST, RUE RACHEL, MONTRÉAL

NOTES BIBLIOGRAPHIQUES

Jean MIALET: *L'Aide ou la Bombe?* Coll. « Le poids du jour ». — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1965, 176 pages.

Plaidoyer en faveur de l'aide aux pays sous-développés. L'A. est un spécialiste des finances publiques; il plaide surtout pour que la France agisse, mais sait aussi élargir le débat; pour lui, le monde riche, le monde du Nord, y compris la Russie, est tenté d'abandonner à son sort le monde du Sud, risquant ainsi de le vouer au chaos. Le devoir du monde riche demeure toujours et plus que jamais d'aider le monde pauvre...

Joseph FOLLIER: *A toi, Caliban: le peuple et la culture.* Coll. « Le poids du jour ». — Paris (17, rue de Babylone), Editions du Centurion, 1965, 288 pages.

Deuxième édition, revue, corrigée et augmentée d'un ouvrage qui connut le succès dès sa publication en 1956 et qu'on ne saurait trop recommander à tous ceux qui désirent se cultiver, surtout dans les milieux populaires.

Mgr Louis-Albert VACHON: *Responsabilité collective des universitaires.* — Québec, Les Presses de l'Université Laval, 1964, 88 pages.

Considérations sur le statut de l'universitaire, sa liberté, sa responsabilité, tant individuelle que collective. Texte dense et générateur d'utiles réflexions.

Henri-M. BRADET, O. P.: *Prêchi-prêcha.* — Montréal (2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine), 1965, 158 pages.

Recueil d'une trentaine d'articles dont la plupart ont été publiés dans *La Patrie*. S'adresse aux bonnes gens du peuple, en style simple et concret, et aborde des thèmes fondamentaux, tels que la vie et le bonheur, la religion et la foi, l'amour et le mariage.

DIRECTOIRE PASTORAL: *La Construction des églises.* — Montréal, Editions de la Commission diocésaine de Liturgie, Distributeur Fides, 1965, 60 pages.

Principes et règles à suivre dans la construction des églises. Edition bilingue.

Jacques CASTONGUAY: *Le Fort Saint-Jean. Trois siècles d'histoire.* — Montréal (2715, chemin de la Côte-Sainte-Catherine), Editions du Lévrier, 1965, 96 pages.

Histoire du fort Saint-Jean, depuis ses origines en 1666 jusqu'à nos jours. L'A. insiste sur le rôle capital joué par ce fort, en 1775, lors de l'invasion du Canada par les Américains.

A.-M. COCAGNAC: *Pour comprendre ma messe.* — Paris (29, boul. Latour-Maubourg), Les Editions du Cerf, 1965, 48 pages.

Album illustré dont les images et les textes se proposent de faire découvrir l'Eucharistie comme le couronnement d'une longue tradition à laquelle le Christ a donné son achèvement. Pour les enfants.

Jacques MARNY: *La Chanson et ses vedettes. Des troubadours au Beatles.* — Paris (17, rue de Babylone), 1965, 168 pages.

Initiation au monde de la chanson et de ses vedettes. On y trouve une histoire de la chanson, une discographie pour une discothèque idéale, un vocabulaire de la chanson, des données sur l'industrie du disque, etc.

Maria D. HANIOTI: *Sensation d'être...* — Paris (boul. du Palais), Editions Nicolas, 1865, 64 pages.

Recueil de poèmes traduits du grec moderne.

B.-J. BABIN, C. J. M.: *Les collèges classiques vont-ils disparaître du Québec?* — Québec, Externat classique Saint-Jean-Éudes, 1965, 48 pages.

Plaidoyer en faveur du maintien des collèges classiques. Dans son avertissement, l'A. définit ainsi ses positions: « J'estime que si le Québec consacre le monopole étatique en éducation, alors... L'Eglise devra par la suite recommencer à zéro pour reconquérir bribe par bribe la liberté de l'enseignement dont elle a joui... Je veux dire par là qu'elle devra se battre pour obtenir le droit de réouvrir des collèges classiques à direction religieuse... »



La haute fidélité stéréophonique
à son meilleur

Grand choix de disques stéréo

**CITÉ
ÉLECTRONIQUE**

3165, rue Hochelaga
Montréal 4, 525-2551

**Lalonde, Valois,
Lamarre, Valois & Associés**

Ingénieurs-conseils

615, RUE BELMONT,
MONTRÉAL-3

Épargnez
tout en protégeant les vôtres
avec un plan de

La Saubegarde

COMPAGNIE
D'ASSURANCE
SUR LA VIE

Siège social : Montréal

Romana
Associatio
Pro
Transvehendis
Itinerantibus
Missionariis

RAPTIM CANADA Ltée
AGENCE INTERNATIONALE DE VOYAGES

Approuvée par: IATA, ATC

Conférences Transatlantique et Transpacifique

Pour vous servir: **Luc Gou**, directeur général,
1652, rue Saint-Hubert, Montréal-24, P. Q. Tél.: 845-7223*

Nous mettons à votre disposition nos bureaux de Raptim-Italie,
Allemagne, Belgique, France, Hollande, Argentine et Colombie.

L'école d'abord

EN MAI DERNIER, j'eus l'occasion de voir et d'entendre, dans une école de Montréal, des adolescentes de 10^e et de 11^e année présenter à leurs parents quelques spécimens de leurs réussites scolaires. Une couple d'entre elles m'ont ravi par l'élégance exceptionnelle de leur diction. Fait remarquable, elles ne se contentent pas de parler comme il faut en public: leur conversation enchante par l'exquise pureté de leur voix bien timbrée et la mélodie de leurs sons nets et justes. Elles jouèrent, sur un plateau de fortune, un extrait des *Mal Aimés* de Mauriac. Sans décor ni éclairage de scène, leur jeu ne pouvait saisir un auditoire auquel manquait l'atmosphère requise pour goûter un dialogue dramatique et dur; mais nulle comédienne de Paris ou d'ailleurs, à mon avis, ne prononce le français mieux que ces écolières. Et, lancinant comme un dard, me harcelait la question: pourquoi, dans nos écoles, collèges et universités, dans nos églises, séminaires et couvents, tous et toutes — prêtres, religieux et religieuses, instituteurs et institutrices — ne parlent-ils pas aussi bellement notre langue?

L'une des jeunes filles m'apprit qu'elle avait suivi des cours au conservatoire. Je m'en doutais. Or, avec ou sans l'aide du conservatoire, le personnel de toutes nos institutions ne devrait-il pas afficher la même perfection que j'ai applaudie chez des jeunes de seize et dix-sept ans? Aucun prétexte, surtout de nos jours, à cause des progrès réalisés par nos artistes du théâtre, de la radio et de la télévision, ne peut, semble-t-il, excuser les ministres de la parole, soit sacrée dans une chaire d'église, soit profane dans une chaire d'école, s'ils refusent ou négligent d'épurer leur langage.

Il y a même un double scandale pour les jeunes à constater que, par le fini de leur diction, des élèves éclipsent leurs maîtres et que maints professeurs, vu l'imperfection de leur parlure et parfois leur ignorance des règles et usages de la prononciation française, tolèrent chez les écoliers une vulgarité contraire à l'une des fins essentielles de la discipline scolaire: l'apprentissage du bien dire.

L'exemple des écolières au parler merveilleux confirme ce que je ne cesse de répéter: actuellement, au Québec, la restauration du français doit commencer à l'école. Très peu de parents, parmi les gens du peuple en tout cas, possèdent les moyens d'amender notre langue. L'école doit jouir de ces moyens et doit les mettre en œuvre. Et elle peut réussir sans la collaboration positive du foyer. Distingués sans doute et d'esprit sérieux, les parents des écolières dont je fais ici l'éloge n'ont quand même pas la qualité de langage qui mériterait un diplôme; leurs filles, elles, ont acquis cette qualité. A l'école, à l'école spécialisée, je le veux bien, mais à l'école. Et leur foyer, malgré ses lacunes linguistiques, ne ruine ni n'abaisse les résultats obtenus en classe.

Ne suffit-il pas au conservatoire d'enseigner l'art dramatique, sans qu'on doive le fréquenter pour apprendre la diction élémentaire? A nos écoles revient l'obligation d'instruire les enfants de manière que chacun, au sortir de la 11^e année, sache, partout et toujours, prononcer correctement le français. Combien s'en acquittent avec honneur? Des adolescents et des adolescentes de 11^e année, j'en rencontre presque chaque jour. La plupart bafouillent plus qu'ils ne parlent. Plusieurs enseigneront demain, à la maison comme parents ou à l'école comme professeurs. Dans quelle langue? Le *canaouiche*, ou le français si doux à entendre, si agréable à parler?

J. D'ANJOU.

ANONYME: *The Church and the Spanish War*. Historical documents, I. — Madrid, Spanish Information Service, 1964, 86 pp.

CABIE, Robert: *La Pentecôte. L'évolution de la Cinquante pascale au cours des cinq premiers siècles*. Bibliothèque de liturgie. — Tournai, Desclée, 1965, 271 pp.

CROUSSY, Guy: *Le Noche. Roman*. — Paris, Editions du Seuil, 1965, 238 pp.

DE DAINVILLE, François, S. J.: *Tourisme et Pastorale*. — Tournai, Desclée, 1965, 128 pp.

DEVAUX, André-A.: *Saint-Exupéry*. Coll. « Les écrivains devant Dieu ». — Paris-Bruges, Desclée de Brouwer, 1965, 149 pp.

DORSINGANG-SMETS, A.: *L'Amérique précolombienne*. Coll. « Religions du monde ». — Paris, Bloud et Gay, 1964, 155 pp.

DUMITRU, Petru: *L'Extrême Occident. Roman*. — Paris, Editions du Seuil (Le Cercle du livre de France), 1964, 485 pp.

Evangile pour les jeunes. Commenté par A.-M. Cocagnac, illustré par Jacques Le Scannff. — Paris, Editions du Cerf, 1965, 190 pp.

FIRESTONE, O. J.: *Problems of Economic Growth*, Social Science Studies, 2. — Ottawa, University of Ottawa Press, 1965, 196 pp.

GÉRARD, André-Marie: *Jeanne, la mal jugée*. — Paris, Bloud et Gay, 1964, 400 pp. 384 illustrations.

GRAND'MAISON, Jacques: *Le Sacré dans la consécration du monde*. — Montréal, Université de Montréal, 1965, 89 pp.

GRIFFIN, John R.: *The intellectual Milieu of Lord Macaulay*. — Ottawa, University of Ottawa Press, 1965, 120 pp.

GRIGNON, Claude-Henri: *Un homme et son péché. Roman*. — Montréal, Centre éducatif et culturel, 190 ouest, rue Sauvé, 1965, 206 pp.

GRIMBERG, Carl, et SVANSTROM, Ragnar: *La Révolution française et l'Empire*. Adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont. Coll. « Histoire universelle », 9. Marabout Université. — Verviers, Gérard & Cie, 1964, 368 pp.

GRIMBERG, Carl, et SVANSTROM, Ragnar: *La Bourgeoisie libérale et l'éveil des nationalités*. Adaptation française sous la direction de Georges-H. Dumont. Coll. « Histoire universelle », 10. Marabout Université. — Verviers, Gérard & Cie, 1965, 342 pp.

GUARDINI, Romano: *Le Message de saint Jean*. Coll. « L'eau vive ». — Paris, Editions du Cerf, 1965, 175 pp.

HARRIS, Paul T.: *Brief to the Bishops. Canadian Catholic laymen speak their minds*. — Toronto, Longmans Canada Limited, 1965, 242 pp.

*La cité
de Saint-Jérôme*



est le centre commercial et industriel le plus important au nord de Montréal.

Deux chemins de fer, C. P. R. et C. N. R. Main-d'oeuvre abondante.

Elle invite les industriels à venir s'y établir et leur offre tous les avantages possibles.

Routes de première classe.

Tous renseignements fournis avec empressement.

LE CONSEIL MUNICIPAL.

- HOLAS, B.: **L'Afrique noire**. Coll. « Religions du monde ». — Paris, Bloud et Gay, 1964, 116 pp.
- MADAULE, Jacques: **Le Drame de Paul Claudel**. Edition entièrement mise à jour. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 425 pp.
- MAERTENS, Thierry, et FRISQUE, Jean: **Guide de l'assemblée chrétienne**, I, II. — Tournai, Desclée, 1964 et 1965, 251 et 267 pp.
- MAILLET, Andrée: **Le lendemain n'est pas sans amour**. *Contes et récits*. — Montréal, Editions Beauchemin, 1963, 209 pp.
- MARENIS, Jacqueline: **A l'ombre d'un rêve** (Les Bonheurs perdus). *Roman*. — Paris-Tournai, Casterman, 1965, 317 pp.
- MARTIN VIGIL, J.-L.: **Autour de moi ce silence**. *Roman*. Traduit de l'espagnol par Jean Huguet, Coll. de « L'éolienne ». — Tournai, Casterman, 1964, 382 pp.
- MEKHITARIAN, Arpag: **L'Égypte**. Coll. « Religions du monde ». — Paris, Bloud et Gay, 1964, 143 pp.
- MILLET, Robert: **Le Dictionnaire de la loi**. — Montréal, Les Editions de l'Homme, 1965, 172 pp.
- MOREAU, Pierre: **Chateaubriand**. Coll. « Les écrivains devant Dieu ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 138 pp.
- MONTAGU, Ashley: **Les Premiers Ages de l'homme**. Marabout Université. — Verviers (Belgique), 1964, 249 pp.
- MULLER, Armand: **Montaigne**. Coll. « Les écrivains devant Dieu ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 143 pp.
- NICOLAS, M.-J., O. P.: **Theotokos. Le mystère de Marie**. — Tournai, Desclée, 1965, 238 pp.
- ONIMUS, Jean: **Camus**. Coll. « Les écrivains devant Dieu ». — Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 141 pp.
- ONIMUS, Jean: **L'Enseignement des Lettres et la vie. Métamorphose d'un métier**. — Paris, Desclée de Brouwer, 1965, 145 pp.
- PARENT, Guy: **Sous le règne des bruiteurs**. — Québec, Les Editions du Lys, inc., 1963, 191 pp.
- PASCAL, Blaise: **Oeuvres complètes**, I. Texte établi, présenté et annoté par Jean Mesnard. Bibliothèque européenne. — Paris, Desclée de Brouwer, 1964, 1189 pp.
- PATFOORT, A., O. P.: **L'Unité d'être dans le Christ d'après saint Thomas**. Bibliothèque de théologie. — Paris-Tournai, Rome-New York, Desclée, 1964, 326 pp.
- PÉLOQUIN, Claude: **Les Essais rouges. Poèmes**. — Publications Alouette, 1964, 68 pp.
- PERRIER, Luc: **Du temps que j'aime. Poèmes**. — Montréal, Les Editions de l'Hexagone, 1963, 48 pp.
- PINCKAERS, S.: **Le Renouveau de la morale. Cahiers de l'actualité religieuse**, 19. — Tournai, Casterman, 1964, 269 pp.

- POÉSIE 64 — POETRY 64. **Une Anthologie de la nouvelle poésie**. Seize poètes canadiens choisis par Jacques Godbout et John Robert Colombo. — Montréal, Les Editions du Jour; Toronto, The Ryerson Press, 1964, 157 pp.
- RAYNAL, Henri. — **L'Orgueil anonyme**. — Paris, Editions du Seuil, 1965, 125 pp.
- RENCKENS, H.: **La Bible et les Origines du monde. Genèse 1-3**. Traduit du néerlandais par A. de Brouwer, O. S. B. — Tournai, Desclée, 1964, 199 pp.
- ROBERT, Gabriel-Aimé: **Education physique formative**. — Montréal-Paris, Editions Fides, 1965, 184 pp.
- ROY, Gabrielle: **Bonheur d'occasion. Roman**. Nouvelle édition. — Montréal, Editions Beauchemin, 1965, 345 pp.
- SALAS, Mariano Picon: **Au carrefour de trois mondes**. Coll. « Latitude Sud ». — Paris-Tournai, Casterman, 1964, 183 pp.
- SHAKESPEARE, Henry: **Secrets of successful fishing**. — New York, Dell Publishing Company, 1964, 200 pp.
- SCHILLEBEECKX, E., O. P.: **Approches théologiques, I: Révélation et théologie**. — Bruxelles, Editions du Cep, 1965, 392 pp.
- TEILHARD DE CHARDIN, Pierre, S. J.: **Science et Christ. « Œuvres »**, 9. — Paris, Editions du Seuil, 1965, 292 pp.
- VATICAN II: **Constitution dogmatique sur l'Eglise « Lumen Gentium »**. Texte latin et trad. par P.-T. Camelot, O. P. — Paris, Editions du Cerf, 1965, 158 pp.
- VIEUJEAN, Jean: **L'abbé Henri Delsaute, prêtre de Jésus**. — Paris-Tournai, Casterman, 1965, 190 pp.
- VÉRITÉ, Marcelle: **La Petite Fille du Bois de Boulogne**. — Paris, Tournai, Casterman, 1964, 187 pp.
- VÉRITÉ, Marcelle: **Tempête sur Hong-Kong**. — Paris-Tournai, Casterman, 1965, 188 pp.



CIGARETTES
"EXPORT"
 BOUT UNI OU FILTRE
 RÉGULIÈRES ET "KING"

« Le temple de la lumière »

Pour vos ampoules
 tubes fluorescents
 et
 fournitures électriques



BEN BÉLAND, prés.
 JEAN BÉLAND, Ing. P.,
 secr.-trés.

7152, boul. Saint-Laurent, Montréal 274-2465*

AUX ÉDITIONS BELLARMIN

Quelques suggestions

La Constitution dogmatique

« De ecclesia »

\$1

Traduction du latin officiel par Jean-Marc Dufort, S. J., et Gilles Langevin, S. J. La Constitution dogmatique sur l'Église restera l'un des plus importants documents du Concile. Désirant offrir un texte français de première valeur, les Éditions Bellarmin ont eu recours à deux professeurs de la Faculté de Théologie de la Compagnie de Jésus, à Montréal. Le tout est de belle présentation, avec des caractères agréables. On aimera posséder cette édition soignée.

Le Décret conciliaire sur l'œcuménisme

\$0.25

Traduction du texte latin officiel par Gilles Langevin, S. J. On sait l'importance et l'actualité de l'œcuménisme. D'où l'intérêt du Décret conciliaire sur ce sujet. Comme pour la Constitution dogmatique sur l'Église, les Éditions Bellarmin ont eu recours à la Faculté de Théologie de la Compagnie de Jésus, à Montréal, afin de pouvoir offrir une édition de première valeur. Autre brochure de belle présentation.

Le Décret conciliaire sur les Églises orientales catholiques

\$0.10

Traduction du texte latin officiel par Gilles Langevin, S. J. Comme les deux documents précédents, ce décret a été promulgué par Paul VI à la fin de la dernière session du Concile. Cette édition est un tiré à part extrait du numéro 143 de la collection des « Actes pontificaux ».

Les Six (Les Fondateurs de l'Église du Canada), par Émile Gervais, S. J.

\$2

Il s'agit de François de Montmorency-Laval, de Marguerite Bourgeoys, de Marguerite d'Youville, de Marie de l'Incarnation, de Catherine de Saint-Augustin et de Jeanne Mance. Le présent volume n'entend pas étudier à fond la personnalité des

Fondateurs. Son dessein est plus modeste. Il s'adresse à tous ceux qui, dans le clergé et parmi les fidèles, sentent le besoin de connaître nos ancêtres spirituels, mais qui n'ont pas le temps ou le moyen de lire les biographies des Pionniers de la foi au pays et de consulter à leur sujet les traités d'histoire et d'ascétisme.

L'État et les Corps intermédiaires

\$2.50

Compte rendu de la XXXIX^e Semaine sociale du Canada (Québec, septembre 1964). Première partie : Principes généraux. Deuxième partie : Expériences et initiatives. Troisième partie : Quelques problèmes particuliers.

Sociologie du christianisme,

\$7

par Hervé Carrier, S. J., et Émile Pin, S. J.

Il s'agit d'une Bibliographie internationale et systématique de Sociologie religieuse du christianisme. Préparée par deux professeurs de sociologie religieuse à l'Université Grégorienne, elle comprend plus de 3,200 titres d'ouvrages et d'articles présentés par auteurs, par pays et par matières. (Un ouvrage des Presses de l'Université Grégorienne.)

Le Phénomène urbain, sous la direction

de Hervé Carrier et Philippe Laurent \$3.40

« Implacable, universel, le phénomène urbain s'installe. Dès à présent, il concerne une fraction importante de la population mondiale. Pour demain, il est la condition commune : dans moins d'un siècle, estiment certains, 90% des hommes vivront dans la ville. Montée irréversible. Comment aménager à temps cet univers ? Pour concevoir et mettre en œuvre une solution, il est nécessaire que toutes les disciplines concourent : bâtisseurs et urbanistes, géographes, économistes et sociologues, responsables politiques... » Ce volume veut contribuer à cet effort d'analyse et d'orientation. (Un ouvrage des éditions Aubier-Montaigne.)

LES ÉDITIONS BELLARMIN

8100, boulevard Saint-Laurent, Montréal-11.

